

Le coût humain
de la *guerre*

HCR

Tendances mondiales 2013



RÉTROSPECTIVE 2013

Panorama des tendances

Fin 2013, 51,2 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde, en raison de persécutions, de conflits, de situations de violence généralisée ou de violations des droits de l'homme. Parmi elles se trouvaient quelque 16,7 millions de réfugiés, dont 11,7 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR et 5 millions de réfugiés palestiniens relevant du mandat de l'UNRWA. Le chiffre global comprenait également 33,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes)⁽¹⁾ et près de 1,2 million de demandeurs d'asile. Si ces 51,2 millions de personnes constituaient une nation, cette dernière atteindrait le 26^e rang mondial.

10,7 MILLIONS

Selon les estimations, 10,7 millions de personnes supplémentaires ont été **déplacés en raison des conflits ou des persécutions** en 2013. Ce chiffre comprend 8,2 millions de personnes nouvellement déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré⁽²⁾. Les 2,5 millions restant étaient de nouveaux réfugiés, soit le nombre de nouveaux arrivants le plus élevé depuis 1994.

32 200

Pendant l'année 2013, **les conflits et les persécutions ont forcé** 32 200 personnes en moyenne par jour **à fuir leur foyer et à rechercher une protection ailleurs**, que ce soit à l'intérieur des frontières de leur propre pays ou dans d'autres pays. Ce chiffre s'élevait à 23 400 en 2012 et à 14 200 en 2011.

Les déplacements en 2013 ont atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré depuis que des statistiques complètes sur les déplacements forcés dans le monde sont recueillies⁽³⁾.

1. Pakistan (1,6 million)
2. République islamique d'Iran (857 400)
3. Liban (856 500)
4. Jordanie (641 900)
5. Turquie (609 900)

PRINCIPAUX
PAYS
D'ACCUEIL

Le Pakistan accueillait le plus grand nombre de réfugiés dans le monde (1,6 million), suivi de la République islamique d'Iran (857 400), du Liban (856 500), de la Jordanie (641 900) et de la Turquie (609 900).

51,2 MILLIONS
DE DÉRACINÉS À TRAVERS LE MONDE

16,7 millions réfugiés

33,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

1,2 millions de demandeurs d'asile

11,7 millions relevant de la compétence du HCR

5 millions de réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'UNRWA

5,4 MILLIONS

Plus de 5,4 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR (46 %) résidaient dans des pays où le **PIB par habitant était inférieur à 5 000 dollars E.-U.**

10 MILLIONS

Selon les estimations, **l'apatridie** a touché au moins 10 millions de personnes en 2013. Cependant, les données recueillies par les gouvernements et communiquées au HCR ne comptabilisaient que 3,5 millions de personnes apatrides dans 75 pays.

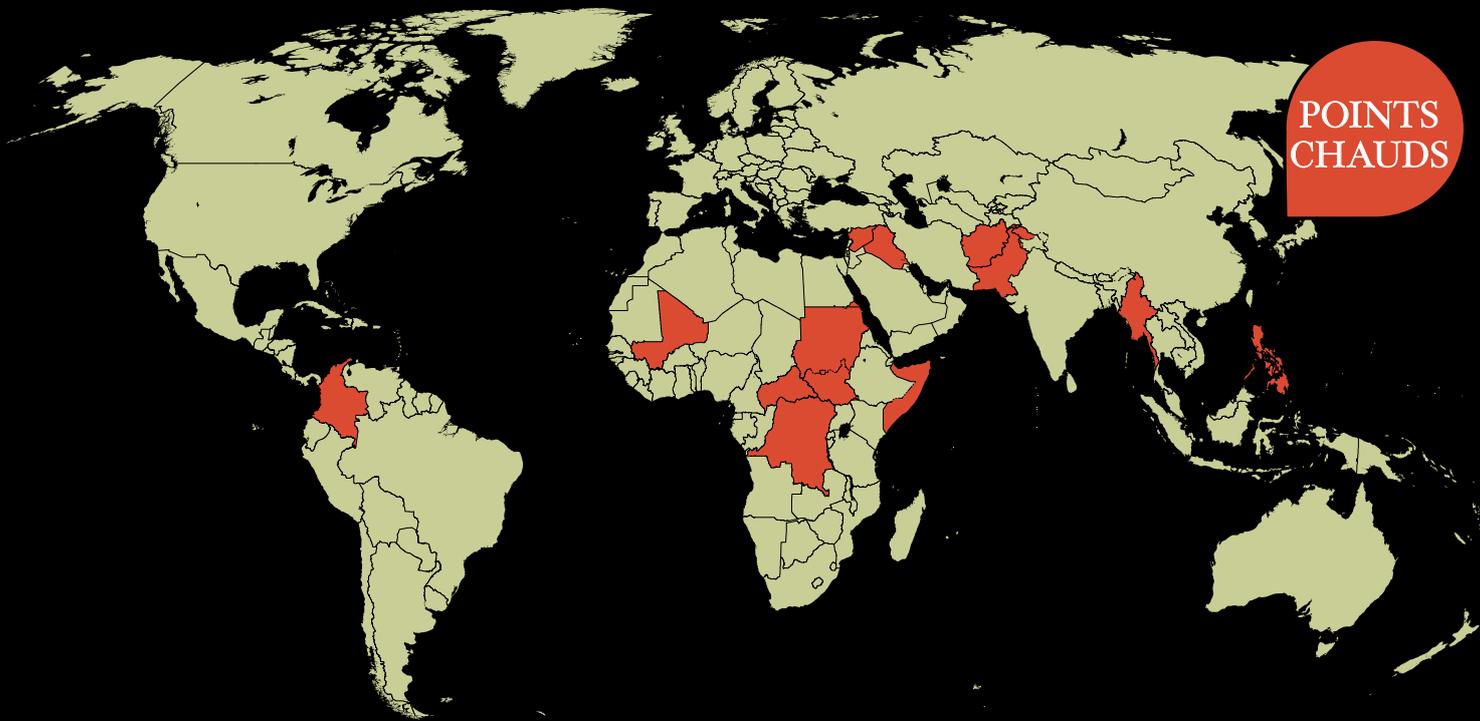
86%

Les pays en développement ont accueilli 86 % des réfugiés dans le monde, contre 70 % il y a 10 ans. C'est le taux le plus élevé depuis plus de deux décennies. Les pays les moins avancés accordaient l'asile à 2,8 millions de réfugiés à la fin de l'année.

(1) Source : Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC) du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

(2) Idem.

(3) Le nombre le plus élevé depuis 1989, date à laquelle des statistiques ont commencé à être compilées.



Voir Tableau 2 en Annexe pour des notes détaillées.

Le Liban accueillait le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa population nationale, soit 178 réfugiés pour 1 000 habitants. Cela représentait la charge relative la plus élevée supportée par un pays depuis 1980. La Jordanie (88) et le Tchad (34) se trouvaient respectivement au deuxième et troisième rang.

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

1. Afghanistan (2,56 millions)
2. République arabe syrienne (2,47 millions)
3. Somalie (1,12 million)

Plus de la moitié (53%) de l'ensemble des réfugiés dans le monde étaient originaires de trois pays: l'Afghanistan (2,56 millions), la République arabe syrienne (2,47 millions) et la Somalie (1,12 million).

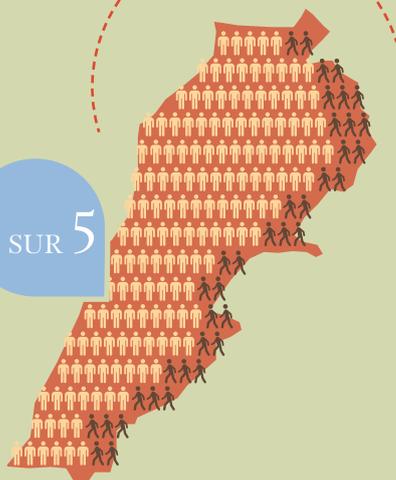
1,1 MILLION

Près de 1,1 million de personnes ont déposé des demandes d'asile ou de statut de réfugié en 2013. Les bureaux du HCR en ont enregistré 203 200, soit 19% des demandes. Avec 109 600 demandes d'asile, c'est l'Allemagne qui a reçu pour la première fois depuis 1999 le plus grand nombre de nouvelles demandes individuelles dans le monde, suivie des États-Unis (84 400) et de l'Afrique du Sud (70 000).

25 300

Quelque 25 300 demandes d'asile ont été déposées par des enfants non accompagnés ou séparés dans 77 pays en 2013, en majorité des enfants afghans, sud-soudanais et somaliens. C'est le nombre le plus élevé observé depuis que le HCR a commencé à recueillir ce type de données en 2006.

1 SUR 5

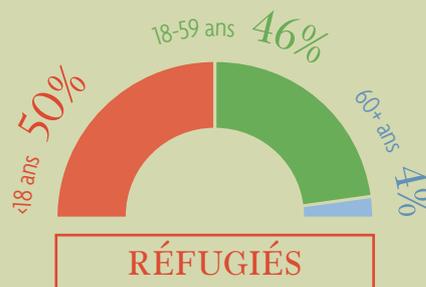


414 600

En 2013, 414 600 réfugiés sont rentrés dans leurs pays d'origine. Les deux tiers sont rentrés en République arabe syrienne (140 800), en République démocratique du Congo (68 400) ou en Iraq (60 900). Ce chiffre se situe au quatrième niveau le plus bas de retours de réfugiés en près de 25 ans.

21 PAYS

Au cours de l'année, le HCR a soumis des demandes de réinstallation dans différents États pour 93 200 réfugiés et quelque 71 600 sont partis avec l'aide du HCR. Selon les statistiques des gouvernements, 21 pays ont admis 98 400 réfugiés dans le cadre de la réinstallation en 2013 (avec ou sans l'aide du HCR). Les États-Unis en ont accueilli le plus grand nombre (66 200).



RÉFUGIÉS

Les enfants de moins de 18 ans ont représenté 50% de la population réfugiée en 2013, soit le chiffre le plus élevé en une décennie.



Un réfugié de 19 ans originaire du Soudan du Sud vivant dans l'installation de Nyumanzi, en Ouganda, aide sa famille à défricher un terrain épineux sur lequel ils vont construire un abri. Il n'a pas pu terminer l'école secondaire à cause de l'instabilité au Soudan du Sud et il s'inquiète de savoir s'il pourra finir ses études.

Introduction

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de multiples crises de réfugiés d'une ampleur jamais égalée depuis le génocide rwandais en 1994. A ce titre, 2013 a constitué l'une des années les plus difficiles dans l'histoire du HCR. Plus de 2,5 millions de personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer et de chercher protection hors des frontières de leur pays, principalement dans les pays voisins. Ces nouveaux réfugiés se sont ajoutés aux deux millions de personnes devenues réfugiées en 2011 et 2012. La guerre en République arabe syrienne, entrée dans sa troisième année en 2013, a représenté la première cause de ces exodes, comme l'illustrent deux symboles chiffrés dramatiques. En août, le millionième enfant réfugié syrien a été enregistré et, seulement quelques semaines après, le HCR a annoncé que le nombre de réfugiés syriens avait dépassé les deux millions. En l'espace de cinq ans à peine, la République arabe syrienne est passée du deuxième pays à accueillir le plus grand nombre de réfugiés dans le monde au deuxième pays à en produire le plus grand nombre.

TANDIS QUE LA CRISE syrienne continuait de s'étendre, des millions de personnes étaient déracinées dans d'autres régions du monde, en particulier en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Mali et dans la zone frontalière entre le Soudan du Sud et le Soudan. Fin 2013, selon les estimations, 51,2 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde, en raison de persécutions, de conflits, de situations de violence généralisée ou de violations des droits de l'homme. Parmi elles se trouvaient quelque 16,7 millions de réfugiés⁽⁴⁾, 33,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes)⁽⁵⁾ et près de 1,2 million de personnes dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée. Le niveau des déplacements forcés en 2013 représentait le niveau le plus élevé depuis 1989,

date à laquelle des statistiques globales ont commencé à être compilées. Si ces 51,2 millions de personnes constituaient une nation, cette dernière atteindrait le 26^e rang mondial.

Tandis que 2,5 millions de personnes ont trouvé refuge à l'étranger, 8,2 millions⁽⁶⁾ d'autres personnes étaient déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays, le nombre total de déplacés internes dans l'année atteignant alors 10,7 millions. En outre, près de 1,1 million de personnes ont déposé une demande individuelle d'asile en 2013. Les conflits et les persécutions ont donc forcé 32 200 personnes en moyenne par jour à fuir leur foyer, contre 23 400 l'année précédente et 14 200 il y a deux ans.

Le nombre total de réfugiés et de déplacés internes protégés/assistés par le HCR en 2013 a augmenté de 7,4 millions pour atteindre 35,6 millions de personnes à la fin de l'année, essentiellement en raison de l'intensification ►

(4) Ce chiffre inclut 5 millions de réfugiés palestiniens relevant de la compétence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

(5) Source : Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC).

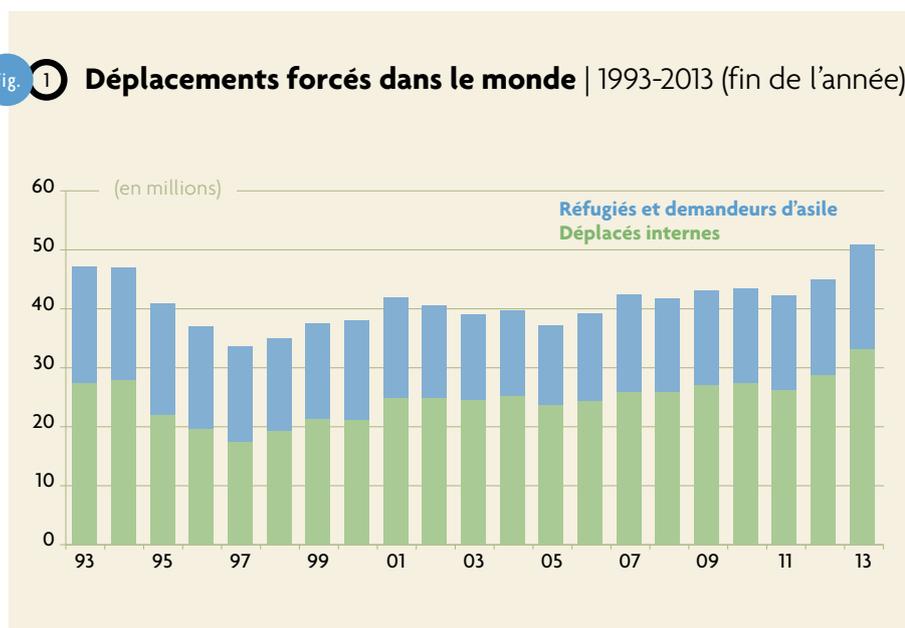
(6) Idem.

“ Nous constatons ici le coût énorme qui découle de l’incapacité à mettre un terme aux guerres et de l’échec à résoudre ou à prévenir les conflits. La paix est aujourd’hui en déficit grave. Les humanitaires peuvent servir de palliatif, mais des solutions politiques s’imposent de façon cruciale. Sans cela, les niveaux alarmants de conflit et les souffrances massives illustrés par ces chiffres vont continuer. ”

ANTÓNIO GUTERRES

HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Fig. 1 Déplacements forcés dans le monde | 1993-2013 (fin de l’année)



► des crises en République arabe syrienne et dans plusieurs régions d’Afrique [voir **Figure 2**]. Le nombre de réfugiés est passé de 10,5 millions en 2012 à 11,7 millions en 2013, et le nombre de déplacés internes protégés ou assistés par le HCR est passé de 17,7 millions en 2012 à 23,9 millions en 2013. En outre, le HCR estime qu’au moins 10 millions de personnes étaient apatrides dans le monde, bien que leur nombre ne s’élève qu’à 3,5 millions selon les statistiques officielles.

Près de 1,1 million de demandes individuelles d’asile ont été déposées auprès des gouvernements ou du HCR en 2013, soit le chiffre le plus élevé en plus d’une décennie. Parmi les dix pays d’origine les plus grands pourvoyeurs de demandeurs d’asile, huit connaissaient la guerre, les conflits ou des violations massives des droits de l’homme. Cela reflète clairement une demande

croissante et continue de protection internationale tout au long de l’année. De la même façon, le nombre d’enfants non accompagnés ou séparés en quête d’asile a également continué d’augmenter pendant l’année, dépassant la barre des 25 000 pour la première fois depuis que le HCR a commencé de recueillir systématiquement des données de ce type en 2006.

Quelque 414 600 réfugiés ont pu rentrer dans leur pays d’origine pendant l’année, bien que ce nombre soit malheureusement inférieur d’un cinquième à celui de 2012 (526 000). En revanche, en 2013, le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour plus de 93 200 réfugiés, soit un quart de plus qu’en 2012. Dans les pays où

le HCR menait une action en faveur des déplacés internes, environ 1,4 million de personnes ont pu regagner leur foyer en 2013. Malheureusement, la situation qui régnait dans de nombreux pays a empêché le retour de millions de personnes déracinées. Par exemple, le nombre de réfugiés considérés comme se trouvant dans une situation prolongée⁽⁷⁾ s’élevait à 6,3 millions à la fin de l’année.

Ce rapport analyse les tendances et les évolutions statistiques intervenues entre janvier et décembre 2013 concernant les populations pour lesquelles le HCR s’est vu confier une responsabilité par la communauté internationale. Ces populations comprennent les réfugiés, les demandeurs d’asile, les rapatriés, les apatrides et certains groupes de déplacés internes, collectivement désignées sous l’expression « personnes relevant de la compétence du HCR »⁽⁸⁾. Les données présentées se basent sur les informations disponibles au 19 mai 2014, sauf indication contraire.

Les statistiques présentées dans les *Tendances mondiales 2013* sont fondées sur les données communiquées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les bureaux du HCR. Les nombres ont été arrondis à la centaine ou au millier le plus proche. Quelques ajustements étant susceptibles d’être apportés dans l’*Annuaire statistique 2013*, qui paraîtra plus tard dans l’année, les statistiques présentées dans ce rapport doivent être considérées comme provisoires et susceptibles d’être modifiées. Sauf indication contraire, les événements postérieurs au 31 décembre 2013 ne sont pas pris en compte dans le rapport. ■

(7) Est dite prolongée une situation dans laquelle 25 000 réfugiés ou plus de la même nationalité sont en exil depuis cinq ans ou plus dans un pays d’asile donné.

(8) Voir page 39 pour la définition de chaque groupe de population.

Panorama des tendances mondiales

Fin 2013, la population relevant de la compétence du HCR atteignait un niveau sans précédent de 42,9 millions de personnes. Ce chiffre prend en considération les nouveaux déplacements se produisant tout au long de l'année, les solutions durables trouvées pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides et les évolutions juridiques et démographiques. Il tient également compte d'estimations révisées pour un certain nombre de pays et de l'amélioration des données disponibles grâce au perfectionnement des outils et méthodes de recueil des données et des conditions de sécurité.

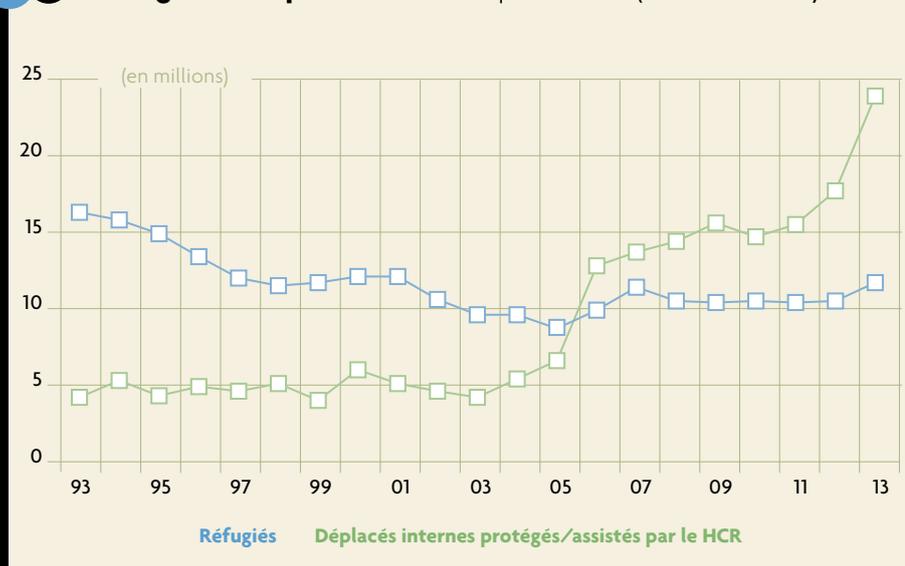
P ARMI LES 11,7 MILLIONS de réfugiés relevant de la compétence du HCR, on comptait quelque 700 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés⁽⁹⁾. Le nombre de personnes dont les demandes d'asile n'avaient pas fait l'objet d'une décision définitive à la fin de la période considérée était estimé à

près de 1,2 million. En outre, 23,9 millions de déplacés internes au total, dont quelque 267 500 personnes dans une situation analogue à celle des déplacés internes, étaient protégés ou assistés par le HCR à la fin de l'année, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré.

Dans les pays où le HCR était engagé auprès des déplacés internes, 1,4 millions de déplacés internes, selon

les estimations, ont pu regagner leur foyer au cours de l'année, tandis que 414 600 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine. En 2013, le HCR a également identifié près de 3,5 millions de personnes apatrides dans 75 pays et a estimé le nombre total d'apatrides dans le monde à plus de 10 millions⁽¹⁰⁾. En outre, quelque 836 600 personnes ne relevant pas des catégories susmentionnées ont bénéficié de la protection et/ou de l'assistance du HCR pour des raisons humanitaires ou d'autres motifs particuliers. Ces personnes sont mentionnées sous l'expression « autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR ». ■

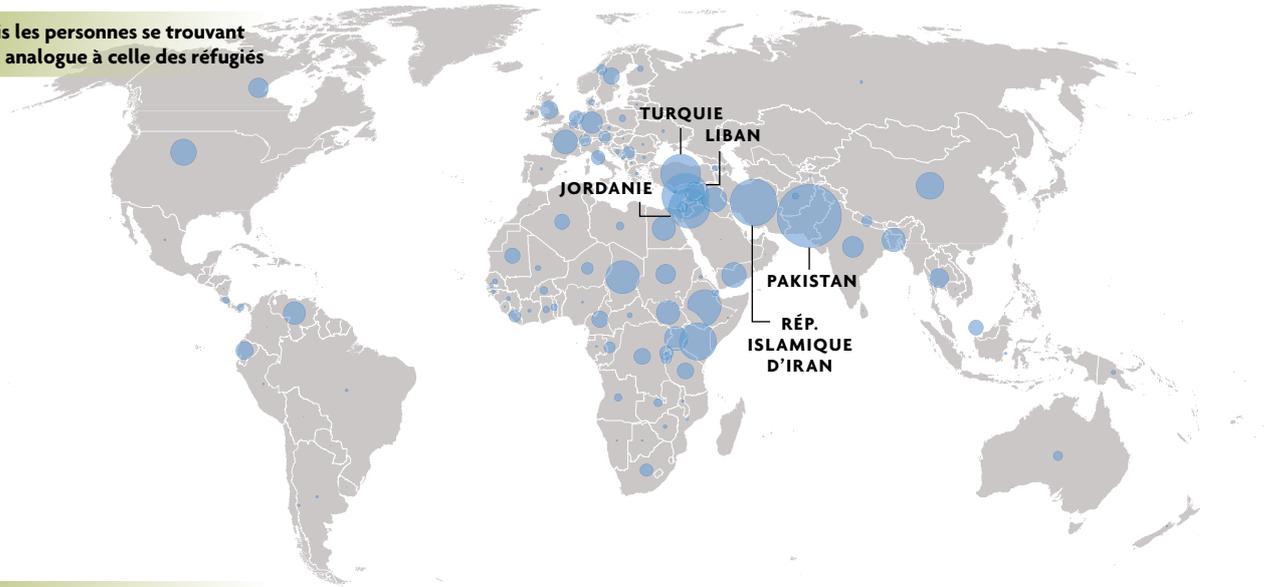
Fig. 2 Réfugiés et déplacés internes | 1993-2013 (fin de l'année)



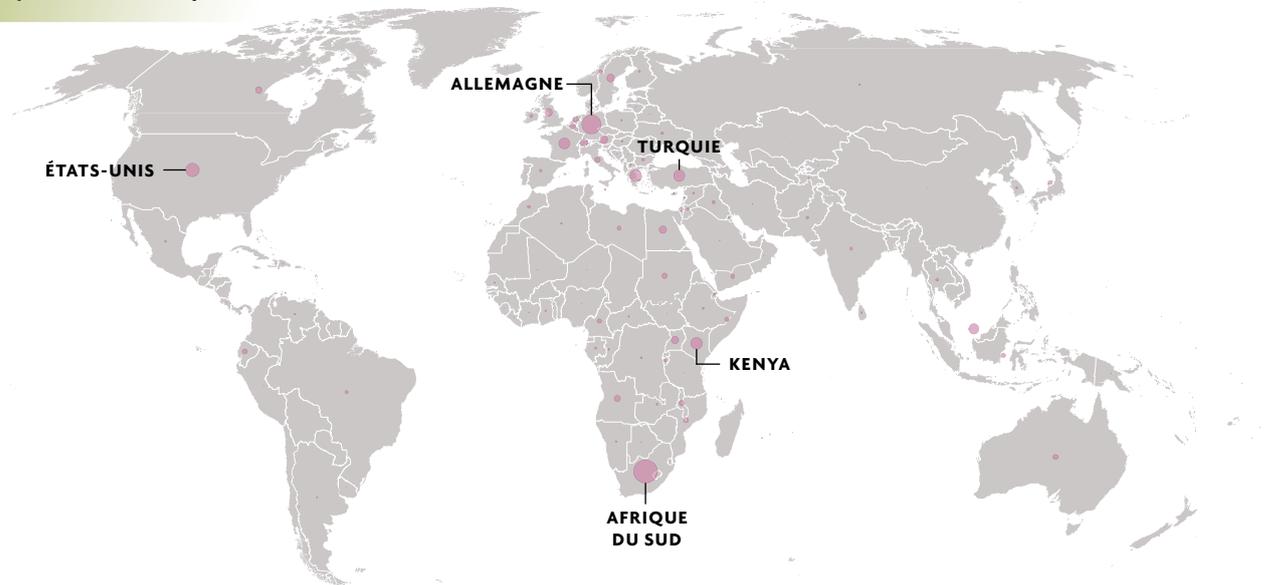
(9) Les quatre cinquièmes des personnes dans une situation analogue à celle des 700 000 réfugiés se trouvaient au Bangladesh, en République bolivarienne du Venezuela, en Equateur et en Thaïlande.

(10) Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui sont également apatrides ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ils sont pris en compte dans les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

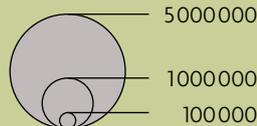
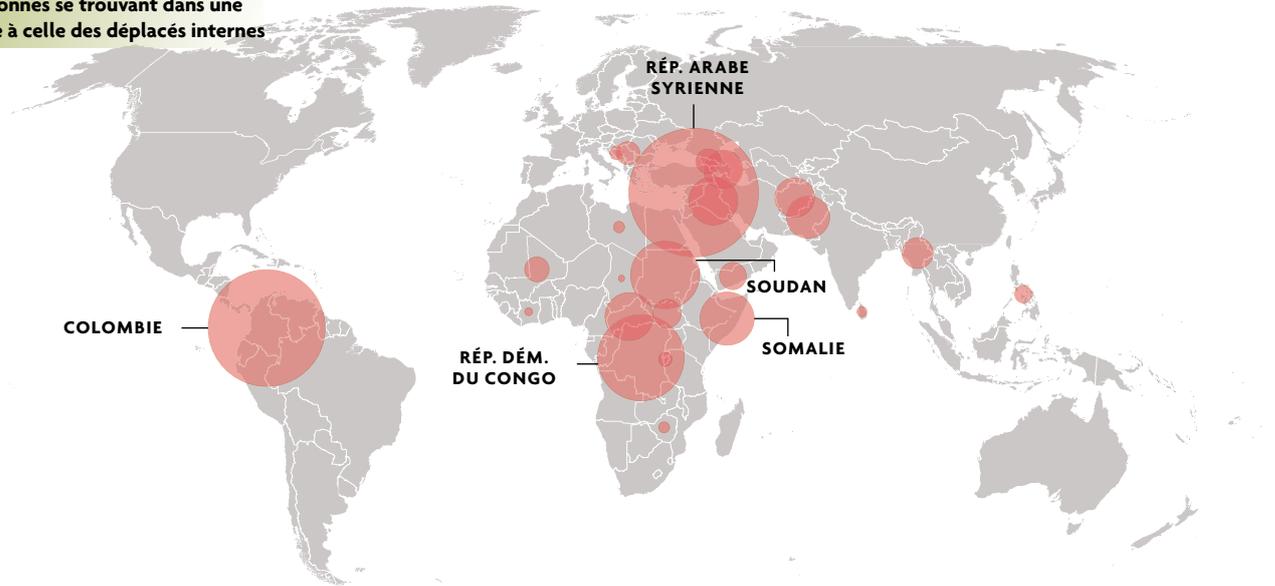
Réfugiés, y compris les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés



Demands d'asile (dossiers en attente)



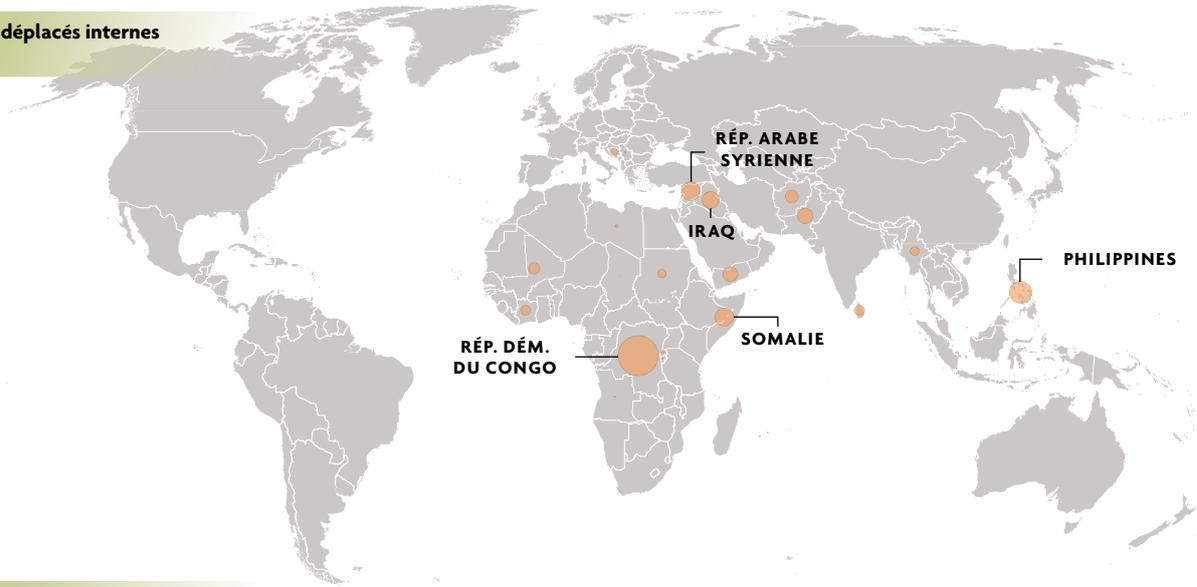
Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, y compris les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes



Un pays est mentionné s'il figure parmi les 5 principaux groupes de population.

Voir Tableau 1 en Annexe pour des notes détaillées.

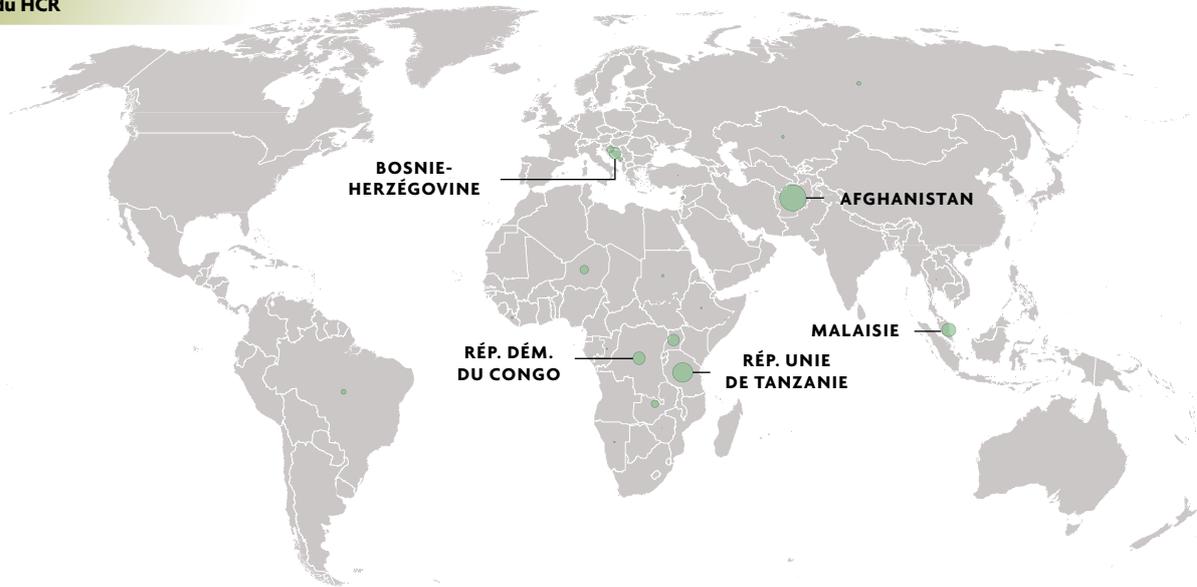
Réfugiés rapatriés, déplacés internes
rentrés chez eux



Personnes relevant de la compétence
du HCR dans le domaine de l'apatridie



Autres personnes relevant
de la compétence du HCR



Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte ne valent pas approbation ou acceptation officielle de la part des Nations Unies.



Une réfugiée malienne dans le camp de Sag-Nionogo, au Burkina Faso, va chercher de l'eau. Le camp de Sag-Nionogo accueille des milliers de réfugiés ayant fui la violence et les violations graves des droits de l'homme au Nord-Mali. Ils ont tout perdu et ignorent dans combien de temps ils vont pouvoir rentrer chez eux.

Population réfugiée

Le nombre total de réfugiés relevant de la compétence du HCR était estimé à 11,7 millions à la fin de l'année, soit environ 1,2 million de plus qu'à la fin 2012 (+11%). C'est le niveau le plus élevé enregistré depuis fin 2001, lorsque près de 12,1 millions de personnes étaient considérées comme réfugiées. En 2013, 2,2 millions de réfugiés syriens ont été enregistrés, principalement dans les pays voisins, tandis que des centaines de milliers de personnes ont fui leur pays à travers toute l'Afrique, en provenance de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud, du Soudan et du Mali. L'augmentation du nombre de réfugiés observée en 2013 était sans équivalent depuis 1994. Le nombre de réfugiés a été compensé par le rapatriement librement consenti de quelque 414 600 réfugiés, principalement vers la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, l'Iraq et l'Afghanistan. Le nombre de réfugiés dans le monde a connu des diminutions ultérieures en raison de la révision des estimations du nombre de réfugiés en République arabe syrienne et en Allemagne, comme expliqué ci-dessous.

LE TABLEAU 1 MONTRE que 3,5 millions de réfugiés, soit un tiers du total, résidaient dans des pays couverts par la région Asie et Pacifique du HCR. Parmi eux, plus de 2,4 millions étaient des Afghans (69 %) résidant au Pakistan et en République islamique d'Iran. L'Afrique subsaharienne accueillait plus de 2,9 millions de réfugiés, soit un quart de l'ensemble des réfugiés, principalement originaires de la Somalie (778 400), du Soudan (605 400), de la République démocratique du Congo (470 300), de la République centrafricaine (251 900) et de l'Érythrée (198 700). La région Moyen-Orient et Afrique du Nord accueillait quelque 2,6 millions de réfugiés, soit 22 % des réfugiés dans le monde, principalement en provenance de la République arabe syrienne (1,8 million), tandis que l'Europe en

accueillait quelque 1,8 million (15 %), en particulier originaires de la République arabe syrienne (663 700) et de l'Iraq (127 200). Finalement, avec 806 000 réfugiés, la région Amériques accueillait la plus petite proportion de réfugiés (7 %) sur le total, les Colombiens (397 300) continuant de représenter la plus grande part⁽¹⁾.

Deux événements de toute première importance ont eu un impact majeur sur le nombre de réfugiés dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Tout d'abord, le conflit en République arabe syrienne a forcé près de 2,2 millions de personnes à se réfugier en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Turquie et dans d'autres pays de la région. Par ailleurs, les estimations du gouvernement de la République arabe syrienne, quant au nombre de réfugiés iraquiens présents sur son territoire, ont été revues à ►

Les statistiques du HCR sur les réfugiés réinstallés

Au cours des 10 dernières années, plus de 879 800 réfugiés sont arrivés dans des pays industrialisés dans le cadre de programmes de réinstallation. Ces réfugiés ne figurent pas dans les statistiques du HCR relatives aux réfugiés car ils ont trouvé une solution durable. Ils relèvent cependant toujours de la compétence du HCR. ●

(1) Ce chiffre inclut 288 600 Colombiens en Equateur, en République bolivarienne du Venezuela, au Costa Rica et au Panama considérés comme se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

TABEAU 1 Population réfugiée par région du HCR | 2013

Régions du HCR	Début 2013				Fin 2013		Evolution (total)	
	Réfugiés	Assimilés réfugiés	Total réfugiés	Réfugiés	Assimilés réfugiés	Total réfugiés	En valeur absolue	%
- Afrique centrale-Grands Lacs	479 300	-	479 300	508 600	7 400	516 000	36 700	7.7%
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 866 700	26 000	1 892 700	2 003 400	35 500	2 038 900	146 200	7.7%
- Afrique australe	134 700	-	134 700	135 500	-	135 500	800	0.6%
- Afrique de l'Ouest	267 800	-	267 800	242 300	-	242 300	-25 500	-9.5%
Total Afrique*	2 748 500	26 000	2 774 500	2 889 800	42 900	2 932 700	158 200	5.7%
Amériques	515 300	291 200	806 500	514 800	291 200	806 000	-500	-0.1%
Asie et Pacifique	3 299 300	226 200	3 525 500	3 267 500	279 500	3 547 000	21 500	0.6%
Europe	1 794 900	6 000	1 800 900	1 775 100	11 400	1 786 500	-14 400	-0.8%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 522 900	74 800	1 597 700	2 556 500	74 200	2 630 700	1 033 000	64.7%
Total	9 880 900	624 200	10 505 100	11 003 700	699 200	11 702 900	1 197 800	11.4%

* Sans l'Afrique du Nord.

la baisse et ramenées à 146 200, contre 471 400 initialement, en partant de l'hypothèse que certains avaient quitté la Syrie en raison du conflit persistant et de la détérioration de la situation. Le HCR a continué d'apporter une assistance à 28 300 réfugiés irakiens en République arabe syrienne. De plus, quelque 31 400 réfugiés maliens ont fui vers la Mauritanie en 2013, tandis qu'environ 9 700 réfugiés somaliens sont arrivés au Yémen.

En Afrique subsaharienne, le nombre de réfugiés a augmenté pour la quatrième année consécutive, pour atteindre plus de 2,9 millions fin 2013, soit 158 200 de plus que 12 mois auparavant. Ces dernières années, de nombreuses crises de réfugiés dans toute l'Afrique subsaharienne ont conduit à de tels niveaux jamais observés depuis 2002, lorsque plus de 3 millions de personnes bénéficiaient du statut de réfugié dans la région.

Les violences qui ont éclaté en République centrafricaine ont provoqué une nouvelle vague de déplacements internes tou-

chant plus de 800 000 personnes, ainsi que l'exode de plus de 88 000 personnes vers les pays voisins: la République démocratique du Congo (53 900 personnes), le Tchad (15 200 personnes), la République du Congo (9 900 personnes) et le Cameroun (9 800 personnes). La reprise des combats en République démocratique du Congo a conduit à de nouveaux déplacements internes d'un million de personnes, ainsi qu'à l'afflux de dizaines de milliers de Congolais vers l'Ouganda (39 300 personnes), le Rwanda (13 000 personnes) et le Burundi (10 000 personnes)⁽¹²⁾. Le Soudan est demeuré un autre point chaud en 2013, avec un exode d'environ 75 800 personnes principalement vers le Tchad (36 300 personnes), le Soudan du Sud (31 300 personnes) et l'Éthiopie (4 800 personnes).

Le conflit armé qui a éclaté au Mali début 2012 s'est poursuivi en 2013, provoquant un mouvement de réfugiés de 58 000 personnes, essentiellement vers la Mauritanie (31 400 personnes), le Burkina Faso (15 700 personnes) et le Niger (11 000 personnes). Comme auparavant, la violence et la sécheresse dans le sud et le centre de la Somalie ont contraint des personnes à fuir ces régions, bien que ce mouvement ait eu lieu à une échelle bien moindre que les années précédentes. En 2013, 29 100 Somaliens ont cherché refuge à l'étranger, principalement en Éthiopie (17 700 personnes) et au Yémen (9 700 personnes).

Sur une note positive, on peut cependant observer qu'environ 168 500 réfugiés dans

toute l'Afrique subsaharienne ont pu rentrer dans leur pays dans des conditions de sécurité et de dignité, notamment en République démocratique du Congo (68 400 personnes), en Somalie (36 100 personnes) et en Côte d'Ivoire (20 000 personnes).

Dans les Amériques, la population réfugiée est demeurée quasiment identique, avec environ 806 000 personnes. Les États-Unis ont accueilli un tiers des réfugiés de la région, soit 263 700 personnes selon les estimations du HCR⁽¹³⁾. La République bolivarienne du Venezuela et l'Équateur représentaient les autres grands pays d'accueil de la région, avec respectivement 204 300 et 123 100 réfugiés. Ces deux effectifs comprennent un nombre très important de Colombiens considérés comme se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés⁽¹⁴⁾.

Dans la région Asie et Pacifique, le nombre total de réfugiés, y compris des personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés, était estimé à plus de 3,5 millions à la fin de l'année 2013, soit une augmentation marginale de moins de 1%. Pour la toute première fois, quelque 57 500 personnes non enregistrées originaires du Myanmar présentes dans les camps de réfugiés de Thaïlande ont été prises en compte dans les statistiques du rapport. La baisse du nombre de réfugiés est toutefois également imputable au rapatriement librement consenti de près de 40 000 réfugiés afghans au Pakistan et en République islamique d'Iran, ainsi

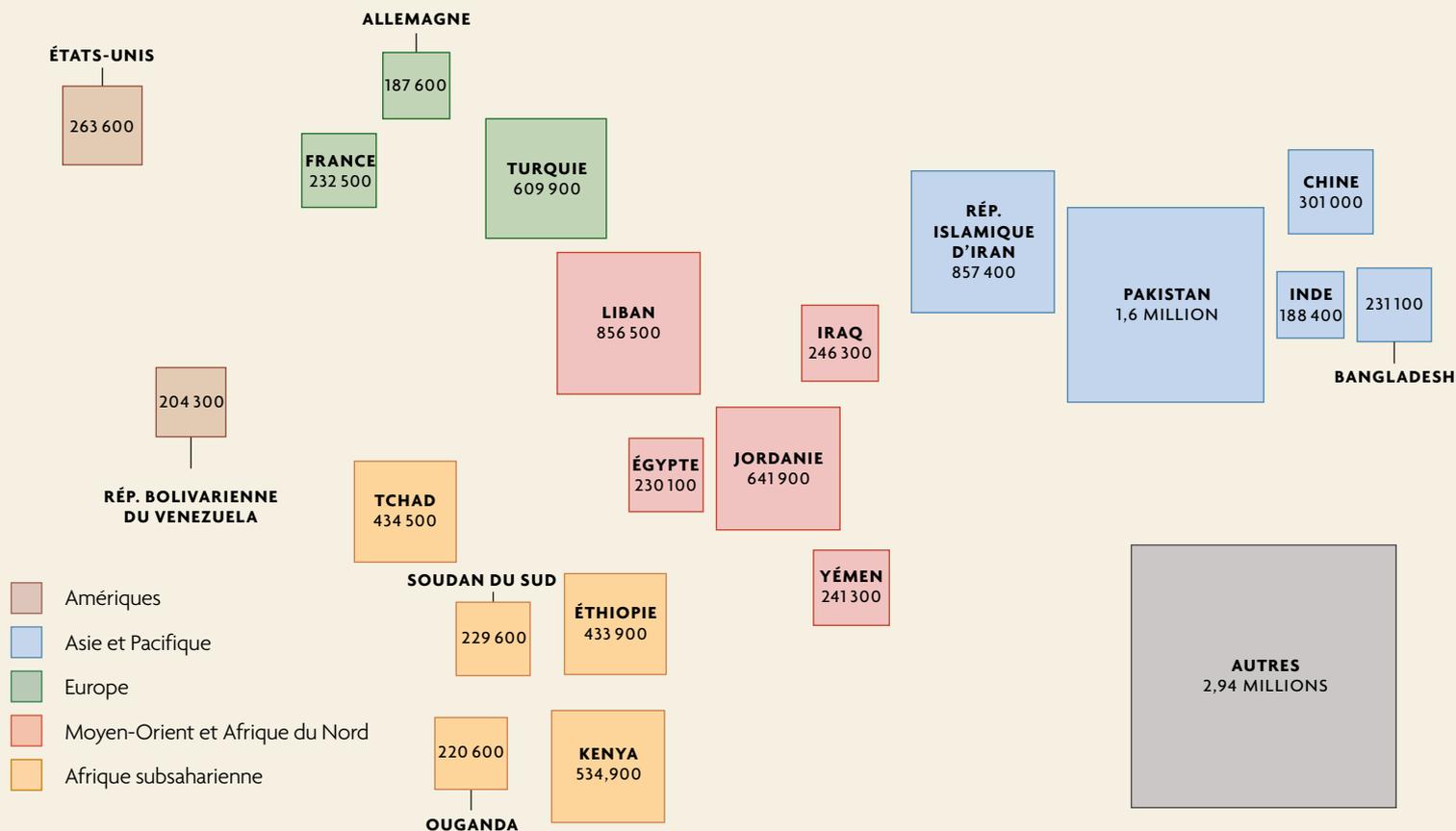
(12) Quelque 19 500 Congolais arrivés en Ouganda se sont vu accorder le statut de réfugié d'emblée (*prima facie*), tandis que 9 800 ont déposé une demande d'asile individuelle. Les personnes arrivant au Burundi et au Rwanda ont suivi une procédure individuelle de détermination du statut de réfugié.

(13) En l'absence de statistiques officielles relatives aux réfugiés, le HCR doit estimer l'effectif des populations réfugiées dans de nombreux pays industrialisés. L'estimation du nombre de réfugiés aux États-Unis fait actuellement l'objet d'une révision, ce qui pourrait entraîner un réajustement dans les prochains rapports.

(14) Soit 200 000 Colombiens en République bolivarienne du Venezuela et 68 300 en Équateur.

Situations de réfugiés prolongées

Le HCR entend par « situation de réfugiés prolongée » une situation dans laquelle 25 000 réfugiés de même nationalité, ou plus, sont exilés depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile donné. Sur la base de cette définition, on estime qu'environ 6,3 millions de réfugiés (54%) se trouvaient dans ce type de situation à la fin de l'année 2013. Ces réfugiés vivaient dans 27 pays d'accueil, représentant 33 situations prolongées au total. ●



* Voir Tableau 1 en Annexe pour des notes détaillées.

qu'au départ de plus de 32 000 réfugiés jusqu'alors accueillis en Malaisie, au Népal et en Thaïlande, dans le cadre d'une procédure de réinstallation facilitée par le HCR.

En Europe, si la population réfugiée totale est demeurée relativement stable, autour de 1,8 million de personnes, deux événements majeurs se sont mutuellement compensés en 2013. Tout d'abord, la Turquie a géré l'afflux d'environ 478 000 réfugiés syriens pendant l'année, dont 140 800 sont rentrés spontanément dans leur pays au cours de l'année. En outre, 37 800 demandeurs d'asile syriens se sont vu accorder une protection internationale à titre individuel dans divers pays européens.

Ensuite, le nombre total de réfugiés en Europe a diminué du fait d'une importante révision à la baisse de l'estimation du nombre de réfugiés en Allemagne. Le nombre de réfugiés est passé de 589 700 au début de l'année 2013 à 187 600 à la fin de l'année, en raison de l'harmonisation des définitions utilisées pour comptabiliser les réfugiés. En conséquence, seuls les béné-

ficiaires d'un statut de protection particulier⁽¹⁵⁾ sont désormais inclus dans les statistiques communiquées par le HCR. Les personnes relevant potentiellement de la compétence du HCR mais qui ne peuvent pas être identifiées comme telles, selon la nature du statut enregistré, ne sont plus

prises en compte à des fins statistiques. Ce chiffre correspond au chiffre utilisé par le gouvernement allemand dans la réponse adressée au parlement, suite à ses questions concernant le nombre de réfugiés et de personnes bénéficiant d'un statut de protection en Allemagne.

Fig. 4 Principaux pays d'accueil de réfugiés | fin 2013

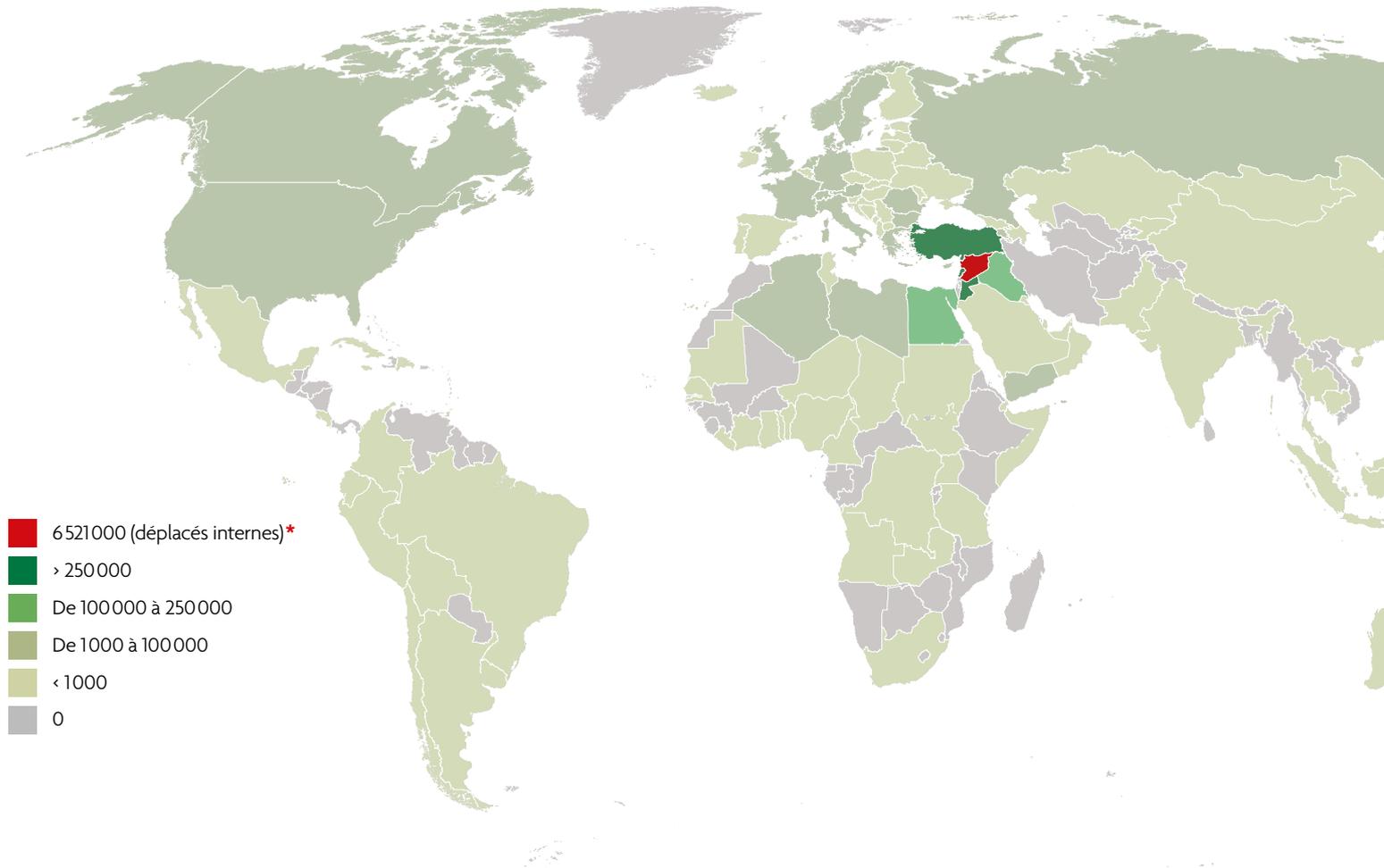


(15) Il s'agit des permis de résidence basés sur le droit constitutionnel à l'asile, du statut de réfugié conventionnel, de la protection subsidiaire découlant des dispositions de l'UE, du statut national de protection complémentaire, ainsi que du statut dérivé pour les membres de famille des réfugiés.

* Le chiffre relatif aux réfugiés syriens en Turquie est une estimation du gouvernement.

** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, dans la pratique, ils bénéficient de la protection du gouvernement chinois.

*** Estimation du HCR.



► PAYS D'ASILE

La crise syrienne a eu un impact considérable sur le classement des 10 principaux pays d'accueil de réfugiés en 2013. Le Liban fait désormais partie de ces pays tandis que la Jordanie et la Turquie sont remontées dans le classement. La révision de l'estimation du nombre de réfugiés iraquiens en République arabe syrienne ainsi que la révision des chiffres pour l'Allemagne ont fait sortir ces deux pays des dix premiers pays d'accueil. Les dix principaux pays accueillant au total 6,55 millions de réfugiés, soit 56 % de tous les réfugiés dans le monde [voir Figure 4].

Fin 2013, le Pakistan demeurait le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés au monde (1,6 million), originaires dans leur quasi-totalité d'Afghanistan. Leur nombre a baissé de 22 000 personnes par rapport au début de l'année, principalement en raison du rapatriement librement consenti de réfugiés afghans. La situation est similaire en République islamique d'Iran, qui accueillait 857 400 réfugiés à la fin de l'année, presque tous afghans. Une diminution globale de 11 000 réfugiés a été observée, essentiellement du fait des retours d'Afghans. Depuis le début de l'exode massif des Afghans en 1979, le Pakistan et

la République islamique d'Iran ont représenté à tour de rôle le principal pays d'accueil de réfugiés dans le monde pendant 33 ans sur 35. Le Pakistan a été le premier pays d'accueil pendant 22 ans (y compris au cours des 11 dernières années), tandis que la République islamique d'Iran a tenu ce record pendant les 11 autres années.

Avec plus de 737 000 réfugiés syriens nouvellement enregistrés au cours de l'année 2013, le Liban est devenu le troisième plus grand pays d'accueil de réfugiés en l'espace d'une année, poussant sa capacité d'absorption socio-économique jusqu'à ses limites. La Jordanie a également été fortement affectée par la crise. Après avoir enregistré 667 000 réfugiés syriens en 2013, elle arrive désormais en quatrième position parmi les plus grands pays d'accueil de réfugiés. Fin 2013, la population réfugiée totale en Jordanie s'élevait à 641 900 ⁽¹⁶⁾, dont 55 500 réfugiés iraquiens.

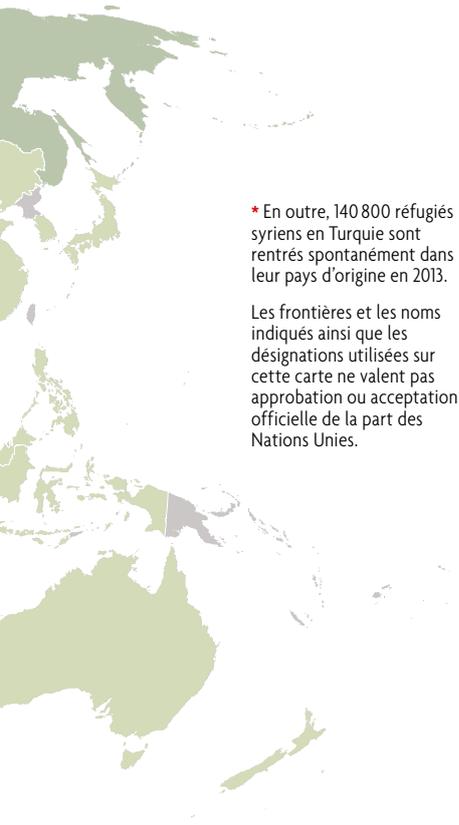
Dans le même temps, quelque 478 000 réfugiés syriens sont arrivés en Turquie au cours de l'année et se sont vu accorder la protection temporaire par le gouvernement turc. Compte tenu du retour de

140 800 personnes vers la République arabe syrienne, ce chiffre s'élevait à 585 600 à la fin de l'année 2013. En tenant compte des autres populations réfugiées, le nombre total de réfugiés en Turquie s'élevait à 609 900, plaçant ce pays à la cinquième place dans le classement des pays d'accueil de réfugiés à la fin de l'année.

Le Kenya accueillait 534 900 réfugiés à la fin de l'année, soit une baisse de 30 000 personnes par rapport au début de l'année (564 900). Cette baisse résulte essentiellement de la vérification des dossiers d'enregistrement des réfugiés somaliens dans le complexe de Dadaab. Par ailleurs, au Tchad, la population réfugiée a augmenté pour la 12^e année consécutive, pour atteindre un nouveau pic, avec 434 500 personnes en fin d'année. L'augmentation de cette année était principalement liée à l'afflux de réfugiés en provenance du Soudan voisin (36 300 personnes) et de la République centrafricaine (15 200 personnes).

L'Éthiopie a continué à accueillir de nouveaux arrivants en 2013, avec 55 000 demandeurs d'asile, majoritaire-

(16) Un nombre important de dossiers d'enregistrement de réfugiés syriens étaient inactivés soit en raison du déplacement physique des personnes des camps vers les zones urbaines ou rurales, soit en raison de départs spontanés de Jordanie vers la République arabe syrienne ou vers un pays tiers.



réfugiés sont arrivés en Éthiopie et, fin 2013, la population réfugiée s'élevait à 433 900 personnes, ce qui plaçait ce pays à la huitième place dans le classement des principaux pays d'accueil de réfugiés dans le monde.

Le nombre de réfugiés signalé par la Chine (301 000 personnes) est demeuré sensiblement identique depuis le début des années 1980, ce qui en fait le neuvième pays d'accueil en 2013. Enfin, les États-Unis se trouvaient en 10^e position avec 263 600 réfugiés, selon les estimations du HCR.

PAYS D'ORIGINE

L'Afghanistan, la République arabe syrienne et la Somalie étaient les trois principaux pays d'origine de réfugiés à la fin de l'année 2013, plus de la moitié (53 %) de tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR provenant de ces trois pays. Si l'Afghanistan et la Somalie font partie des trois premiers pays d'origine depuis plusieurs années, la République arabe syrienne a rejoint cette liste en 2013 suite au conflit armé qui ne cesse de faire rage dans ce pays [voir **Figure 5**].

Avec près de 2,56 millions de réfugiés dans 86 pays, l'Afghanistan est demeuré le principal pays d'origine en 2013, se plaçant en tête du classement pour la 33^e année consécutive. En moyenne, dans le monde, aujourd'hui, un réfugié sur cinq est originaire d'Afghanistan, 95 % d'entre eux vivant au Pakistan et en République

islamique d'Iran. En dehors de la région immédiate, c'est l'Allemagne qui accueillait le plus grand nombre d'Afghans en 2013, soit environ 24 200 personnes selon les estimations.

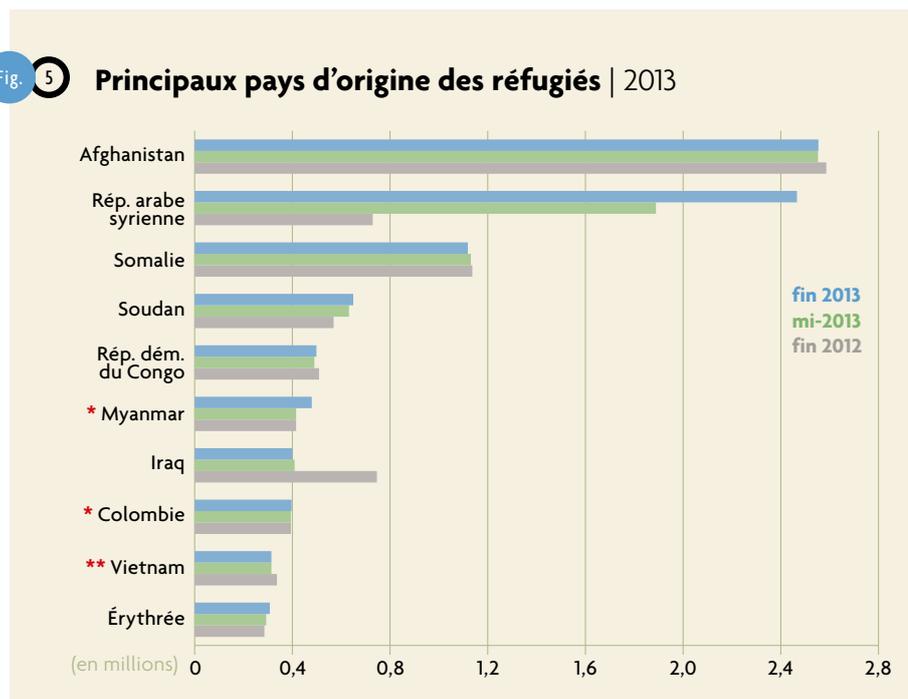
Si l'Afghanistan représente le principal pays d'origine des réfugiés depuis plus de trois décennies, au rythme actuel du conflit et de l'exode en République arabe syrienne, le nombre de réfugiés syriens pourrait devancer celui des Afghans au cours de l'année 2014. Fin 2013, le nombre de réfugiés syriens s'élevait à 2,47 millions, ce qui en faisait la deuxième plus importante population réfugiée au monde, alors qu'elle occupait la 36^e place à peine deux ans plus tôt. Le conflit en République arabe syrienne a forcé près de 2,2 millions de personnes à fuir en 2013, essentiellement vers les pays voisins. Cela représente le plus important exode de réfugiés de même nationalité depuis le génocide rwandais en 1994, lorsque 2,3 millions de personnes avaient été forcées de fuir leur foyer. Le Liban (851 300 personnes), la Turquie (585 600 personnes, selon les estimations du gouvernement), la Jordanie (585 300 personnes), l'Iraq (212 800 personnes) et l'Égypte (131 700 personnes) ont supporté la plus grande part de l'accueil des réfugiés syriens.

Les Somaliens ont représenté la troisième population réfugiée relevant de la compétence du HCR avec quelque 1,12 million de personnes fin 2013, un chiffre quasiment stable depuis la fin 2012 (1,14 million). Les arrivées massives au Kenya et en Éthiopie observées entre 2007 et 2011 lorsque plus de 500 000 Somaliens ont fui en raison de l'effet combiné du conflit, de la violence, et de la sécheresse et la famine, ont considérablement marqué le pas en 2012 et 2013, tandis que l'espoir d'une amélioration des conditions de sécurité se profilait à l'horizon. Quelque 29 000 Somaliens ont toutefois sollicité une protection internationale pendant l'année, en particulier en Éthiopie (17 700 personnes), tandis que 9 700 Somaliens, selon les estimations, ont entrepris la périlleuse traversée du Golfe d'Aden ou de la Mer rouge pour rallier le Yémen.

Le nombre de réfugiés soudanais a atteint 649 300, soit environ 80 000 de plus qu'à la fin de l'année précédente. Le Tchad et le Soudan du Sud ont accueilli le plus grand nombre de nouveaux arrivants du Soudan, avec respectivement 36 300 et 31 300 personnes. Le Soudan se classait donc au quatrième rang des pays d'origine de réfugiés et on estimait à 294 000 le

ment en provenance d'Érythrée (21 400 personnes) et de Somalie (17 700 personnes), mais également du Soudan du Sud (11 100 personnes) et du Soudan (4 800 personnes). Depuis 2008, plus de 346 700

Fig. 5 Principaux pays d'origine des réfugiés | 2013



* Inclut des personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

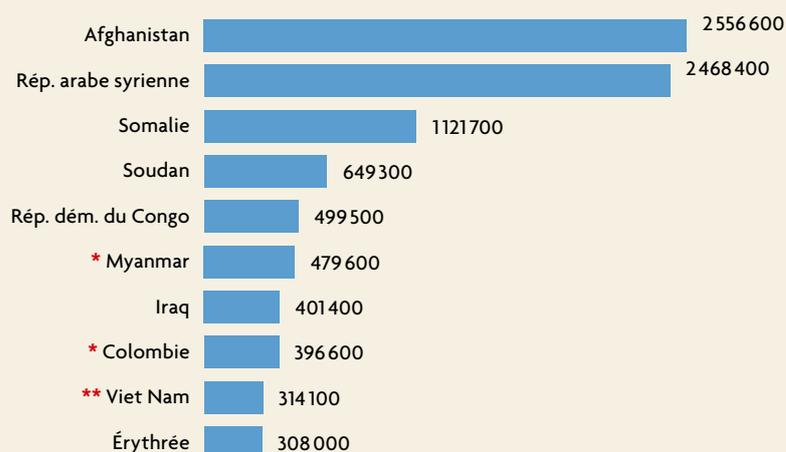
** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, dans la pratique, ils bénéficient de la protection du gouvernement chinois.

► nombre de Soudanais ayant fui leur pays depuis le déclenchement du conflit en 2011.

Bien qu'au moins 55 000 personnes originaires de la République démocratique du Congo aient été forcées de se réfugier dans les pays voisins, le nombre total de réfugiés congolais est passé de 509 500 personnes en début d'année à 499 500 douze mois plus tard. Cette évolution a été principalement liée au retour de près de 63 000 réfugiés congolais de la République du Congo pendant la période considérée. En outre, la vérification des dossiers d'enregistrement en Ouganda et dans d'autres pays de la région a conduit à revoir à la baisse les estimations du nombre de réfugiés congolais, tandis que plus de 4 500 personnes sont parties dans le cadre de la réinstallation⁽¹⁷⁾.

Le Myanmar se plaçait au sixième rang des pays d'origine de réfugiés à la fin de l'année 2013 (479 600 personnes). Cela est principalement lié au fait que 57 500 personnes originaires du Myanmar non enregistrées dans les camps de réfugiés en Thaïlande sont désormais prises en compte dans les statistiques du HCR comme personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés. En outre, quelque 20 000 demandeurs d'asile du Myanmar se sont vu accorder le statut de réfugié à titre individuel en 2013, en particulier en Malaisie (13 600 personnes) et en Inde (3 700 personnes).

Fig. 6 Principaux pays d'origine des réfugiés | fin 2013



* Inclut des personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, dans la pratique, ils bénéficient de la protection du gouvernement chinois.

Les Iraquiens représentaient la septième population réfugiée en 2013 avec 401 400 personnes, essentiellement en République arabe syrienne (146 200 personnes) et en Jordanie (55 500 personnes). C'est une baisse considérable par rapport au chiffre communiqué fin 2012 (745 900 personnes) car le gouvernement de la République arabe syrienne a révisé à la baisse le nombre estimé de réfugiés

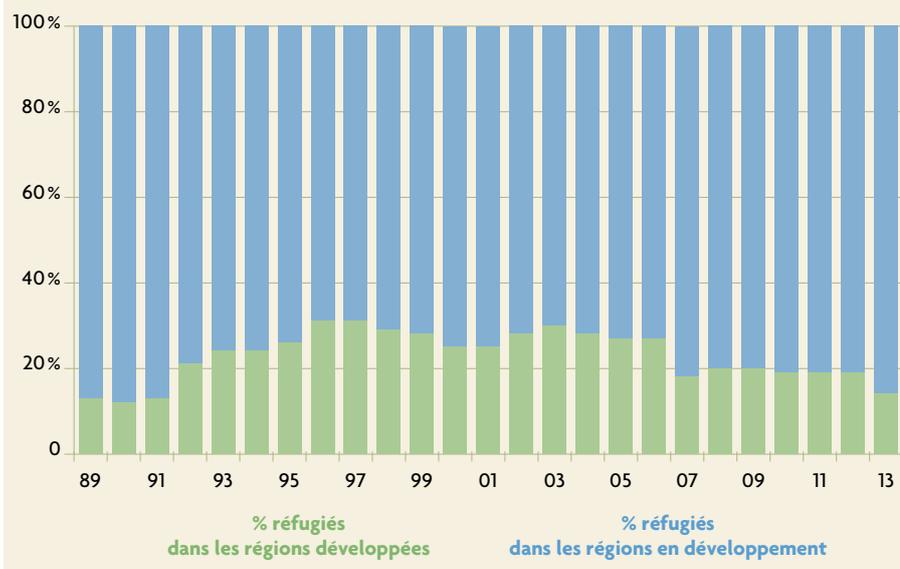
iraquiens dans ce pays, passé de 471 000 à 146 200, en raison des départs liés à l'escalade de la violence et à la détérioration de la situation sécuritaire. Parmi les autres pays d'accueil de réfugiés iraqiens importants, figuraient la République islamique d'Iran (43 300 personnes) et l'Allemagne (40 200 personnes).

Les autres principaux pays d'origine des réfugiés étaient la Colombie, le Vietnam et l'Érythrée. Si le nombre de réfugiés de Colombie (396 600 personnes)⁽¹⁸⁾ et du Vietnam (314 100 personnes) est resté stable par rapport à 2012, celui de l'Érythrée a augmenté pour la cinquième année consécutive. En 2008 le nombre de réfugiés érythréens était estimé à 186 400, mais dans un contexte de violations continues des droits de l'homme dans ce pays, leur nombre a augmenté de plus de 121 000 personnes dans le monde au cours des cinq dernières années. La majorité des réfugiés érythréens résident au Soudan (109 600 personnes) et en Éthiopie (84 400 personnes) ainsi que dans des pays européens (65 300 personnes).

QUI ACCUEILLE LES RÉFUGIÉS DANS LE MONDE ?

L'analyse de la proportion de réfugiés résidant dans les régions développées par rapport à ceux résidant dans les régions en développement⁽¹⁹⁾ montre une évolution de la tendance au fil du temps. À la fin des années 1980, la grande majorité des réfugiés résidait dans les régions en développement, dans des proportions atteignant parfois la barre des 90%. Cette proportion est

Fig. 7 Réfugiés accueillis par régions développées/en développement | 1989-2013



(17) Une initiative adoptée fin 2012 prévoit la réinstallation de 50 000 réfugiés de la République démocratique du Congo se trouvant actuellement dans la région.

(18) Ce chiffre inclut les réfugiés et les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela, au Costa Rica et au Panama.

(19) Voir <https://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm#ftnc> pour une liste des pays inclus dans chaque région.

tombée à environ 70 % dans les années 1990, en raison surtout des divers conflits et guerres dans les Balkans. A cette période, les régions développées ont absorbé la majorité de ces réfugiés. Au terme du conflit à la fin des années 1990, des dizaines de milliers de réfugiés des Balkans ont regagné leur pays d'origine ou obtenu un permis de résidence permanent et, ultérieurement, la nationalité de leur pays d'accueil.

La proportion de régions développées accueillant les réfugiés dans le monde a diminué depuis, alors que les régions en développement ont continué de recevoir des millions de nouveaux réfugiés suivant une courbe croissante ces dernières années. Fin 2013, les régions en développement accueillent 10,1 millions des réfugiés, soit 86 % du total dans le monde, un nombre record sur les 22 dernières années. Pour leur part, les Pays les moins avancés ont accordé l'asile à 2,8 millions de réfugiés, soit 24% du total.

Cette analyse est confortée par l'analyse du produit intérieur brut (PIB) à parité de pouvoir d'achat (PPA)⁽²⁰⁾ par habitant et population réfugiée accueillie⁽²¹⁾. Le rapport entre la taille de la population réfugiée et le revenu moyen du pays d'accueil peut donner une indication de la charge associée à l'accueil des réfugiés. Lorsque le nombre de réfugiés pour un dollar de PIB (PPA) par habitant est élevé, la contribution et l'effort relatifs fournis par un pays au regard de son économie nationale peuvent être considérés comme importants. En 2013, les 40 pays où le nombre de réfugiés par dollar de PIB (PPA) par habitant était le plus élevé étaient tous des pays en développement et comprenaient 22 pays les moins avancés. Plus de 5,4 millions de réfugiés, soit 46 % de la population réfugiée dans le monde, résidaient dans des pays où le PIB (PPA) par habitant était inférieur à 5 000 dollars E.-U.

C'est au Pakistan que le nombre de réfugiés par rapport à l'économie nationale était le plus élevé, avec 512 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant [voir **Figure 8**]. L'Éthiopie arrivait en deuxième position avec 336 réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant, suivie du Kenya (295), du Tchad (199), du Soudan du Sud (177) et de la République démocratique du Congo (153). Le premier pays développé

Fig. 8 Nombre de réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant | 2013

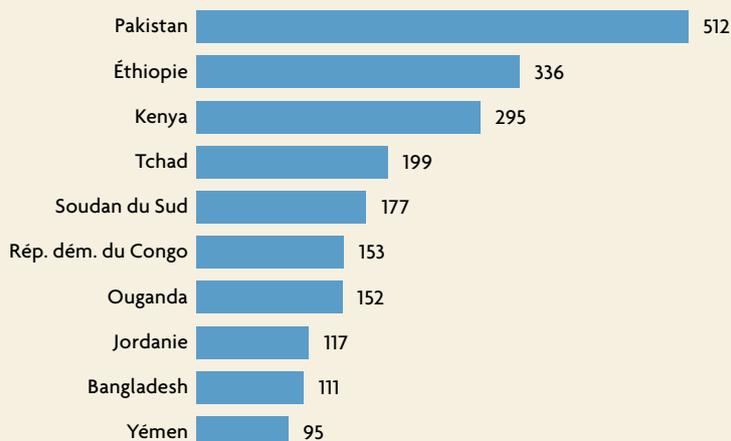
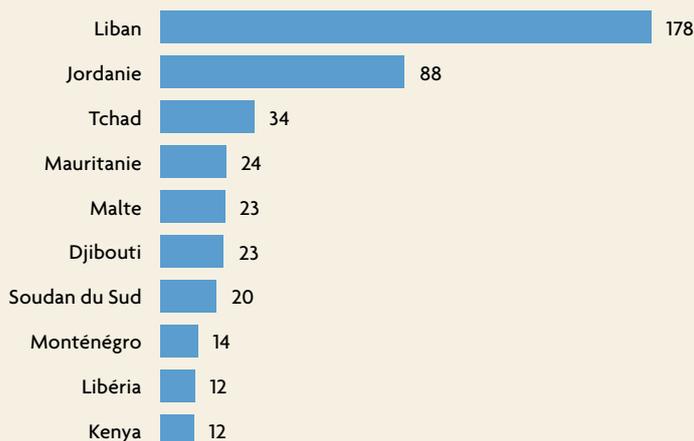


Fig. 9 Nombre de réfugiés pour 1000 habitants | 2013



était la Serbie (et le Kosovo, S/RES/1244 (1999)), à la 44^e place, avec sept réfugiés pour 1 dollar de PIB (PPA) par habitant.

Le classement change lorsque l'on compare le nombre de réfugiés à la population nationale du pays d'accueil. Dans ce cas, la crise en Syrie déploie tous ses effets, le Liban et la Jordanie occupant les deux premières places. Le Liban arrive en tête avec 178 réfugiés pour 1000 habitants, suivi de la Jordanie (88), du Tchad (34) et de la Mauritanie (24) [voir **Figure 9**]. Seuls le Tchad et le Soudan du Sud se classent parmi les dix principaux pays pour l'un et l'autre indicateur. En d'autres termes, au

Liban, presque un habitant sur cinq est un réfugié. De plus, lorsque l'on inclut les 447 300 réfugiés palestiniens vivant au Liban et enregistrés auprès de l'UNRWA⁽²²⁾, cette proportion passe à un sur quatre. Au cours des trois dernières décennies, aucun autre pays n'a été confronté à une telle concentration de réfugiés. En effet, la dernière fois qu'un pays s'est trouvé dans une situation similaire c'était en 1980 lorsque la Somalie accueillait 2 millions de réfugiés éthiopiens, soit un ratio de 328 réfugiés pour 1000 habitants.

(20) Source pour le produit intérieur brut (à parité de pouvoir d'achat) : Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2014 (consultée le 18 avril 2014).

(21) Source pour la population nationale : Nations Unies, Division de la population, « World Population Prospects: The 2012 Revision », New York, 2013. Aux fins de cette analyse, la variante moyenne de fécondité de la population de 2013 a été prise en compte.

(22) Voir http://www.unrwa.org/sites/default/files/2014_01_uif_-_english.pdf



Ce garçon de deux ans et sa famille ont échappé aux combats dans la ville syrienne frontalière de Idlib et ont traversé la frontière pour solliciter la protection internationale en Turquie. Après avoir obtenu le statut de réfugié, ils ont été réinstallés en France.

Solutions durables pour les réfugiés

Si l'objet premier du HCR est de veiller aux droits et au bien-être des réfugiés, son but ultime est de contribuer à trouver des solutions durables qui leur permettront de reprendre le cours de leur vie dans la dignité. Le HCR est mandaté pour assurer la protection internationale et rechercher des « solutions permanentes au problème des réfugiés ». Dans l'exercice de son mandat en matière de solutions durables, le HCR doit faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés, leur intégration au sein de nouvelles communautés nationales ou leur réinstallation dans des pays tiers.

LE COMITÉ EXÉCUTIF du HCR a souligné à plusieurs reprises que « la recherche de solutions est une fonction obligatoire » de l'organisation. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés affirme également cette fonction. Elle mentionne la nécessité pour les États signataires de coopérer pour trouver des solutions, en les exhortant à faciliter l'assimilation et la naturalisation des réfugiés et à permettre le transfert de leurs avoirs en cas de réinstallation. De la même façon, d'autres instruments régionaux soulignent la nécessité première de trouver

des solutions à la situation dramatique des réfugiés, tandis que les dispositions relatives à la cessation contenues dans le Statut et les instruments internationaux relatifs aux réfugiés illustrent également leur orientation vers la recherche de solutions.

Tout en attendant la concrétisation d'une solution durable, les réfugiés peuvent apporter des contributions positives à leur société d'accueil, en s'appuyant sur les possibilités existantes pour devenir autosuffisants. Par exemple, les formations professionnelles ou les opportunités de migration pour les études ou le travail peuvent toutes deux

renforcer les opportunités d'autosuffisance et faciliter l'accès à des solutions durables.

Il est important de noter que les tendances générales en termes de rapatriement librement consenti et de réinstallation ne permettent pas de mesurer les stratégies du HCR en matière de solutions durables. Ces tendances sont plutôt fonction de multiples facteurs qui, pour la plupart, ne dépendent pas directement de l'organisation. Par exemple, le rapatriement librement consenti dépend de la stabilité politique et de la sécurité dans le pays d'origine. De la même façon, la réinstallation dépend du nombre de

Réinstallation, admissions humanitaires et autres formes d'admission pour les réfugiés syriens

Compte tenu des besoins croissants de la population réfugiée syrienne, le HCR a prié les pays d'admettre 30 000 réfugiés syriens dans le cadre de la réinstallation, de l'admission humanitaire ou d'autres programmes d'ici fin 2014, en mettant l'accent sur la protection des personnes les plus vulnérables.

Par la suite, le HCR a demandé instamment aux États d'assumer des engagements pluriannuels dans le but d'offrir une réinstallation ou d'autres formes d'admission à 100 000 réfugiés syriens supplémentaires en 2015 et 2016. Au moment de rédiger ce rapport, 21 pays s'étaient engagés à accueillir des réfugiés dans le cadre de la réinstallation ou d'autres

programmes d'admission humanitaire pour 2013-2014.

Au total, les engagements offraient plus de 21 900 places, plus un nombre indéterminé pour les États-Unis. Parmi les autres pays engagés, on trouvait 17 pays européens, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. D'autres initiatives comprennent

un programme spécial de visas humanitaires mis en place par le Brésil, un programme d'admission humanitaire de Syriens dans le cadre de l'immigration en Irlande et le dispositif de transfert de personnes vulnérables pour le Royaume-Uni. ●

- pays de réinstallation volontaires ainsi que de l'attribution des places de réinstallation disponibles.

LE RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI DES RÉFUGIÉS

Le rapatriement librement consenti fait référence au retour des réfugiés dans leur pays d'origine, sur la base d'une décision libre et en toute connaissance de cause, dans des conditions de sécurité et de dignité, et avec la restitution complète de la protection nationale. Le rapatriement librement consenti peut se faire dans le cadre d'un programme continu ou d'une opération unique, et concerner le retour de quelques individus ou un mouvement de plusieurs milliers de personnes avec leurs affaires. Le retour peut être soit organisé soit spontané à l'initiative des réfugiés eux-mêmes, et se fait de préférence vers le lieu de résidence du réfugié dans son pays d'origine.

En pratique, le HCR, en coopération avec les gouvernements, les ONG et d'autres partenaires, encourage et facilite le rapatriement librement consenti par divers moyens. Il se charge entre autres de négocier des accords de rapatriement, d'assurer l'enregistrement pour le retour, d'organiser les transports et d'aider à leur mise en œuvre, de négocier la pleine reconnaissance des compétences acquises pendant l'exil et d'assurer un accueil dans le pays d'origine dans la sécurité et la dignité. Tout au long du processus de rapatriement, une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques de certains réfugiés rapatriés, notamment des femmes, des enfants,

des personnes âgées et des autres personnes avec des besoins spécifiques afin de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection, d'une assistance et de soins adéquats.

Si l'on se réfère aux 25 dernières années, 2013 a connu le quatrième niveau le plus bas de rapatriements de réfugiés, après 1990, 2009 et 2010. Au cours des dix dernières années, quelque 6,5 millions de réfugiés ont pu rentrer dans leur pays d'origine, contre 14,6 millions pendant la décennie précédente [voir **Figure 10**].

En 2013, environ 414 600 réfugiés sont rentrés dans leurs pays d'origine, dont 206 000 avec l'assistance du HCR ⁽²³⁾. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2011 et 2012, où les rapatriements s'élevaient respectivement à 532 000 et 526 300 personnes. En outre, la proportion de réfugiés bénéficiant de l'assistance du HCR pour rentrer dans leur pays d'origine a atteint son niveau le plus faible (50 %) sur une décennie. Cette situation est liée en particulier au fait qu'environ 140 800 réfugiés syriens en Turquie sont rentrés spontanément au cours de l'année. Compte tenu de la violence continue en République arabe syrienne, les retours dans ce pays ne seront peut-être pas durables.

Si l'on exclut les retours spontanés vers la République arabe syrienne, les principaux pays de rapatriement en 2013 ont été la République démocratique du Congo (68 400 rapatriés), l'Iraq (60 900 rapatriés), l'Afghanistan (39 700 rapatriés), la Somalie (36 100 rapatriés), la Côte d'Ivoire (20 000 rapatriés), le Soudan (17 000 rapatriés) et le Mali (14 300 rapatriés). Le HCR a facilité le retour de ces réfugiés dans plusieurs cas.

Pendant la même période, les départs de réfugiés les plus nombreux ont été signalés par la Turquie (140 900), le Congo (62 900), la République arabe syrienne (45 900), le Pakistan (31 200), le Kenya (28 800), le Libéria (18 700) et le Tchad (16 900).

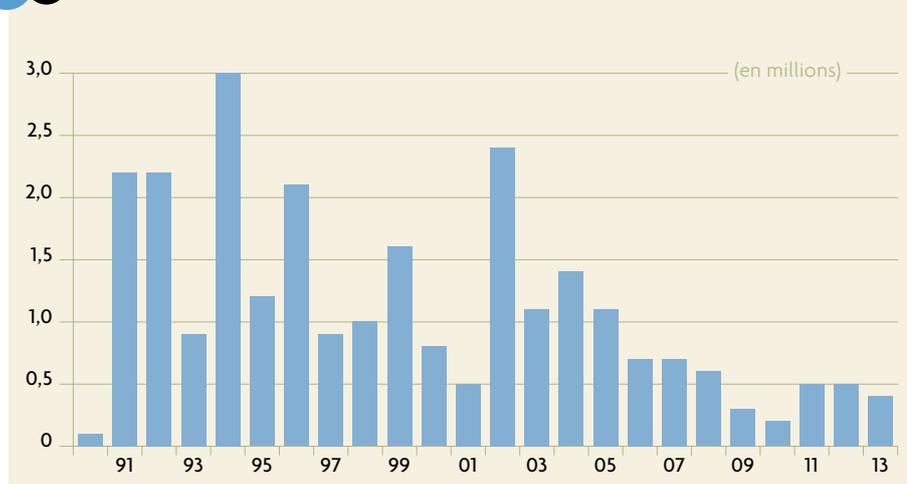
Le programme de rapatriement librement consenti des réfugiés angolais au Botswana, géré par le HCR, a pris fin le 31 octobre 2013 avec le retour de 194 personnes vers l'Angola, mettant un terme à l'une des situations de réfugiés les plus anciennes en Afrique. Presque la moitié des rapatriés étaient âgés de moins de 17 ans et soit ils étaient nés en exil, soit ils avaient vécu la plus grande partie de leur vie en dehors de leur pays d'origine. Le HCR a déclaré la cessation de la situation des réfugiés angolais le 30 juin 2012. Toutefois, dans le cas du Botswana, le statut de réfugié a finalement été retiré par le gouvernement en août et les anciens réfugiés angolais ont eu jusqu'au 31 octobre 2013 pour rentrer chez eux. En tenant compte de ce dernier convoi, 461 Angolais ont été rapatriés du Botswana depuis juin 2012.

LA RÉINSTALLATION

Traditionnellement, en termes numériques, la réinstallation se situe en deuxième place parmi les trois solutions durables, après le rapatriement librement consenti. En outre, le nombre total de demandes de réinstallation excède toujours le nombre de places disponibles, faisant de cette stratégie globale un défi constant en termes de solution durable. En 2013, le nombre total de pays offrant des places dans le cadre de la réinstallation est resté stable (27) par rapport à l'année précédente.

En 2013, les bureaux du HCR dans 80 pays ont soumis des demandes de réinstallation à différents États pour plus de 93 200 réfugiés au total. Les principaux bénéficiaires ont été les réfugiés originaires du Myanmar (23 500), d'Iraq (13 200), de République démocratique du Congo (12 200), de Somalie (9 000) et du Bhoutan (7 100). En termes numériques, ces populations réfugiées constituent les cinq premières depuis 2009, bien que leur ordre ait changé. Les femmes et les jeunes filles en danger représentaient plus de 12 % de l'ensemble des demandes, dépassant pour la troisième année consécutive la cible de 10 % fixée pour mettre en œuvre la Conclusion n° 105 (2006) ⁽²⁴⁾ du Comité exécutif. Plus de quatre cinquièmes de demandes appartenaient aux trois catégories de demandes suivantes : besoins de protection juridique et/ou physique (42 %), absence de solutions

Fig. 10 Rapatriements de réfugiés | 1990-2013



(23) Sur la base de rapports consolidés émanant des pays d'asile (départ) et des pays d'origine (retour).

(24) Voir <http://www.unhcr.org/pages/49e6e6dd6.html>

(25) Au cours de l'année fiscale 2013 des États-Unis, quelque 69 900 personnes ont été réinstallées aux États-Unis.

durables alternatives prévisibles (22%) et survivants de violence et/ou torture (16%).

Au cours de l'année, selon les statistiques des gouvernements, 98 400 réfugiés au total ont été admis par 21 pays de réinstallation – dont les États-Unis (66 200)⁽²⁵⁾, l'Australie (13 200), le Canada (12 200), la Suède (1 900) et le Royaume-Uni (970) – soit 9 400 personnes de plus qu'en 2012 (89 000). A eux trois, les États-Unis, l'Australie et le Canada ont admis 90% des réfugiés réinstallés en 2013. Le HCR a facilité le départ d'environ 71 600 réfugiés sur ces 98 400 réfugiés admis [voir Figure 11].

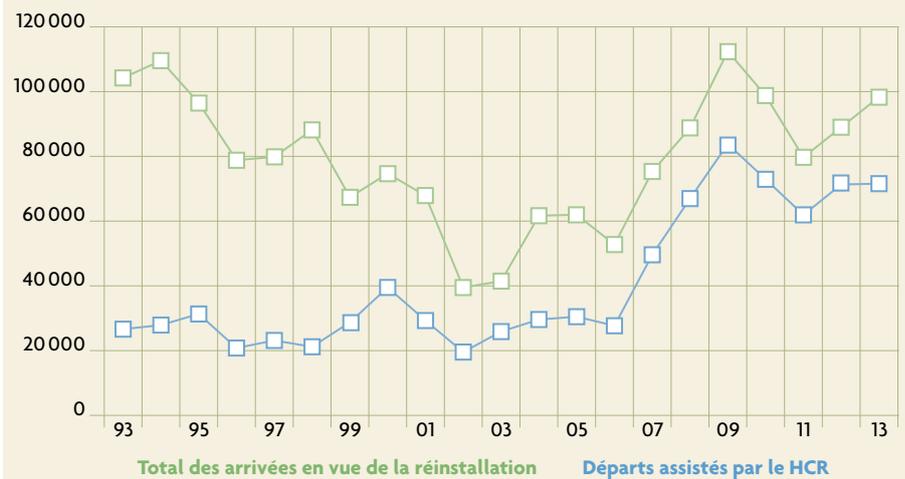
En 2013, les bureaux du HCR dans 81 pays ont facilité l'instruction des demandes de réinstallation, soit une légère baisse par rapport aux 85 pays concernés en 2012. Les principaux groupes de réfugiés réinstallés ont quitté le Népal (10 700), la Thaïlande (8 800), la Malaisie (8 500), la Turquie (7 200), la République arabe syrienne (4 200), le Kenya (3 600), la Jordanie (3 400) et le Liban (3 300). Depuis 2011, les bureaux du HCR au Népal, en Thaïlande et en Malaisie ont constamment fait partie des trois principaux bureaux impliqués dans l'instruction des demandes de réinstallation.

Enfin, les principaux groupes de réfugiés réinstallés avec l'assistance du HCR étaient originaires du Myanmar (16 700), d'Iraq (14 300), du Bhoutan (10 700), de Somalie (8 800), de la République démocratique du Congo (4 500) et d'Afghanistan (4 400).

L'INTÉGRATION SUR PLACE

L'intégration sur place est un processus complexe et progressif au terme duquel les réfugiés deviennent membres à part entière de la société qui les accueille, par le biais d'une intégration juridique, économique, sociale et culturelle. Dans le cadre

Fig. 11 Réinstallations de réfugiés | 1993-2013



du processus juridique, les réfugiés se voient accorder un ensemble de droits globalement équivalents à ceux dont jouissent les nationaux. Au fil du temps, ce processus devrait aboutir à l'octroi d'un permis de résidence et, dans certains cas, à l'acquisition de la nationalité du pays d'asile.

En tant que processus économique, les réfugiés atteignent un degré croissant d'autosuffisance et deviennent capables de trouver des moyens de subsistance durables et de contribuer ainsi à la vie économique du pays d'accueil. En tant que processus social et culturel, les réfugiés sont capables de vivre au sein ou aux côtés de la population d'accueil, sans subir de discrimination ou d'exploitation, et contribuer activement à la vie sociale de leur pays d'asile.

L'intégration sur place exige des efforts de la part de tous les acteurs concernés. Les réfugiés doivent être prêts à s'adapter à la société d'accueil sans pour autant renoncer à leur propre identité culturelle. De leur côté, les communautés d'accueil et les ins-

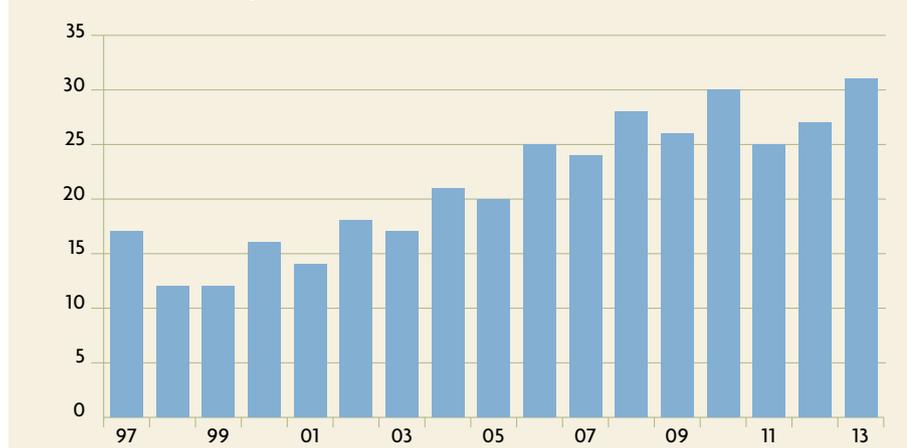
titutions publiques doivent être disposées à accueillir les réfugiés et à répondre aux besoins d'une population plurielle.

Mesurer les diverses dimensions de l'intégration sur place reste cependant difficile d'un point de vue statistique et l'analyse des données pertinentes dans ce rapport est limitée par l'absence de statistiques disponibles concernant la naturalisation des réfugiés dans les pays d'accueil.

Ces dernières années, le HCR a plaidé pour que les États recueillent des statistiques séparées sur les réfugiés naturalisés ou améliorent leurs systèmes statistiques nationaux pour permettre au HCR et à d'autres organismes de communiquer ces données. Ces efforts de plaidoyer ont produit des résultats positifs, 31 pays ayant communiqué des statistiques en 2013 – le nombre le plus élevé depuis que le HCR a commencé à recueillir ces données en 1997. Parmi ces 31 pays se trouve le Canada où le gouvernement a communiqué des statistiques relatives aux réfugiés naturalisés pour la première fois en 2013.

Les rares informations dont dispose le HCR indiquent toutefois qu'au moins 716 000 réfugiés se sont vu accorder la nationalité de leur pays d'asile au cours de la dernière décennie. À eux seuls, les États-Unis sont à l'origine des deux tiers de ces naturalisations⁽²⁶⁾. Comme mentionné plus haut, pour 2013, le HCR a été informé que des réfugiés avaient obtenu la nationalité dans 31 pays, notamment au Canada (14 800 personnes), au Bénin (3 700 personnes), en Belgique (2 500 personnes), en Irlande (730 personnes) et en Guinée (300 personnes). ■

Fig. 12 Nombre de pays communiquant des statistiques sur les réfugiés naturalisés | 1997-2013



(26) Les États-Unis ont cessé de produire des statistiques sur le nombre de réfugiés naturalisés. Les dernières données disponibles remontent à 2009, lorsque 55 300 réfugiés avaient été naturalisés entre janvier et septembre.



Une femme déplacée à l'intérieur de la Colombie songe à son avenir dans une installation illégale perchée sur le flanc d'une colline de terre dans la ville de Soacha, dans la banlieue de Bogota. La majorité des familles installées dans des hébergements improvisés à Soacha ont été déplacées

à cause des conflits sévissant dans d'autres régions de Colombie. Le HCR s'efforce d'améliorer les conditions de vie de la population et de renforcer leur protection.

Déplacés internes

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), ainsi que de personnes protégées/assistées par le HCR dans le monde a atteint un niveau sans précédent en 2013. Fin 2013, l'Observatoire des situations de déplacement interne estimait à quelque 33,3 millions le nombre de personnes déplacées en raison des conflits armés, des situations de violence généralisée ou des violations de droits de l'homme, soit le record le plus élevé jamais enregistré⁽²⁷⁾. Près de 23,9 millions de déplacés internes, y compris des personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes⁽²⁸⁾, bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR à la fin 2013. En hausse de presque 6,3 millions par rapport au début de l'année (17,7 millions), ce chiffre est le plus élevé jamais observé à ce jour.

Le HCR accueille favorablement la politique nationale du Yémen relative aux déplacés internes

En juin 2013, le gouvernement du Yémen a adopté une nouvelle politique nationale relative aux déplacés internes qui vise à protéger et à assister les personnes déplacées en raison de conflits, de violences ou de catastrophes naturelles. Cette politique met en place un Comité suprême, présidé par le Premier Ministre, et fixe trois objectifs stratégiques.

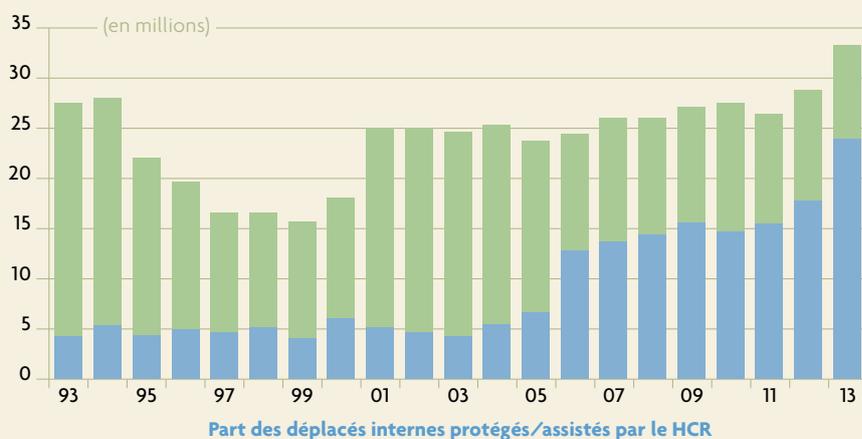
Le premier objectif est de prévenir les déplacements arbitraires tout en se préparant simultanément à faire face aux déplacements s'ils se produisent. Le deuxième objectif est de soutenir non seulement les déplacés internes mais également les communautés qui les accueillent, ainsi que les autres communautés touchées par les déplacements. Le troisième objectif consiste à créer les conditions pour des solutions durables — comme l'emploi, l'intégration sur place et le retour — que les déplacés internes peuvent accepter volontairement et en toute sécurité. Actuellement, le Yémen, aux côtés de l'Afghanistan, du Kenya et de l'Ouganda, fait partie des pays qui ont fait un effort pour adopter une politique nationale relative aux déplacés internes.

Le HCR estime que c'est la meilleure voie pour permettre aux pays et la communauté internationale de faire face au déplacement lorsqu'il se produit et, avant tout, de protéger et de soutenir les déplacés internes. ●

DANS LES PAYS OÙ LE HCR intervenait auprès de populations de déplacés internes, les bureaux du HCR ont indiqué qu'environ 7,6 millions de personnes avaient été nouvellement déplacées en 2013, notamment en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Dans les pays où le HCR menait des opérations, près de 1,4 million de déplacés internes ont regagné leur localité d'origine au cours de

la période considérée, dont un tiers avec l'assistance du HCR. En 2013, le HCR était chargé de piloter, coordonner et soutenir l'évaluation et la réponse dans le cadre de 19 modules protection, huit modules abris et sept modules coordination et gestion des camps ou d'autres mécanismes de coordination sur un total de 19 opérations dans le monde entier⁽²⁹⁾. Les statistiques du HCR pour la fin 2013 incluaient les populations déplacées dans 24 pays au total.

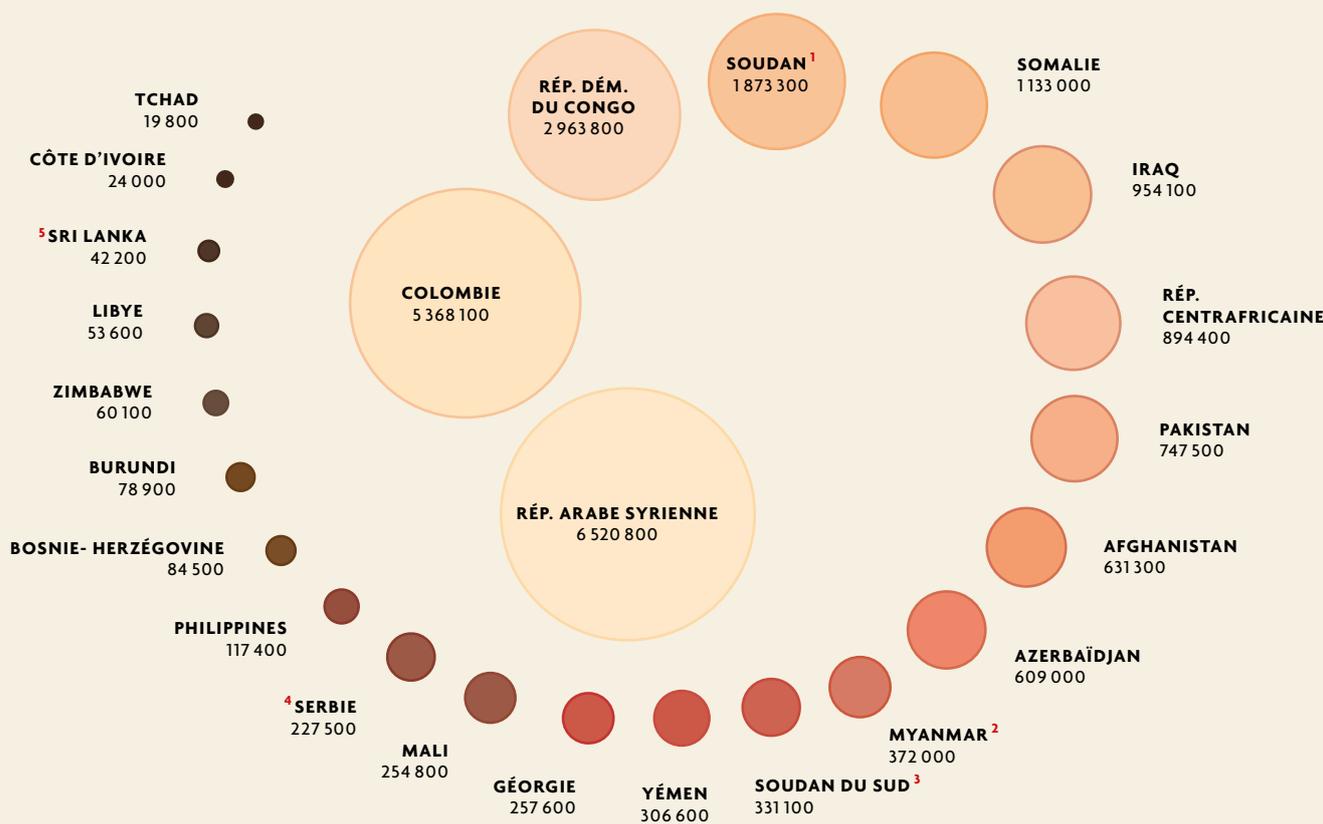
Fig. 13 Déplacements internes dans le monde dus à des conflits | 1993-2013 (fin de l'année)



(27) Pour des statistiques détaillées sur les déplacements internes dans le monde, voir le site Internet de l'IDMC www.internal-displacement.org. Des statistiques relatives aux déplacés internes sont disponibles depuis 1989.

(28) Comme au Myanmar (35 000 personnes), au Soudan du Sud (155 200) et au Soudan (77 300).

(29) En décembre 2005, le Comité permanent inter-organisations a adopté une approche « module » pour gérer les situations de déplacement interne. Dans le cadre de ce dispositif, le HCR assume la direction et l'obligation de rendre compte pour trois modules : protection, abris d'urgence, coordination et gestion des camps.



¹ Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan inclut 77 300 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

² Le chiffre relatif aux déplacés internes au Myanmar inclut 35 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

³ Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan du Sud inclut 155 200 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

⁴ Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999))

⁵ Les statistiques relatives aux déplacés internes restant fin 2013, bien que communiquées par les autorités gouvernementales au niveau du district, sont en cours de révision par les autorités supérieures.

► L'escalade du conflit et l'intensification de la violence en République arabe syrienne a provoqué le déplacement d'environ 4,5 millions de personnes en 2013, de sorte que le nombre total de déplacés internes dans le pays atteignait 6,5 millions à la fin de l'année. En dépit de problèmes d'accès et de sécurité, le HCR est parvenu à offrir une assistance à 3,4 millions de personnes dans le pays au cours de l'année.

La Colombie, où près de 5,4 millions de déplacés internes étaient enregistrés par le gouvernement fin 2013, continuait également d'être confrontée à une situation de déplacement de grande ampleur. Selon les estimations du gouvernement, quelque 115 000 Colombiens ont été nouvellement déplacés au cours de l'année.

La recrudescence des combats en République démocratique du Congo a provoqué le déplacement de près d'un million de personnes en 2013, de sorte que le pays comptait presque trois millions de déplacés internes au total à la fin de l'année. En effet, les mouvements répétés et à grande ampleur observés ces dernières années en République démocratique du Congo soulignent à quel point les déplacements internes dans ce pays constituent un problème permanent. Plus positivement, 595 200 ⁽³⁰⁾ déplacés internes, selon les esti-

mations, ont pu regagner leur localité d'origine en 2013, certains à l'issue d'une courte période de déplacement.

En République centrafricaine, les combats se sont intensifiés en décembre 2013, provoquant le déplacement de plus de 844 000 personnes. Les attaques ciblées contre des civils, les pillages, ainsi que la présence d'éléments armés dans certains sites de déplacement ont gravement limité l'accès des organisations humanitaires aux personnes ayant besoin d'une aide d'urgence. A la fin de l'année, la population déplacée en République centrafricaine était estimée à 894 000 personnes.

Le conflit au Mali, qui a éclaté en 2012 et déplacé plus de 227 000 personnes à l'intérieur du pays, s'est poursuivi pendant une deuxième année. En 2013, 111 000 personnes supplémentaires ont été déracinées. Quelque 42 000 déplacés internes maliens ont toutefois pu regagner leur localité d'origine au cours de l'année. Le nombre de déplacés internes à la fin de l'année s'élevait donc à 255 000.

La reprise du conflit et les préoccupations de sécurité ont également provoqué le déplacement de 124 000 personnes en Afghanistan en 2013, et à la fin de l'année le nombre de déplacés internes dans ce pays était estimé à 631 000. Les conflits

et la violence sont également à l'origine d'importants déplacements internes aux Philippines (328 000 personnes), au Soudan (390 000 personnes) et au Pakistan (128 000 personnes), comme l'ont signalé les autorités de ces pays.

Enfin, bien que des millions de personnes aient été déplacées au cours de l'année, d'autres ont été en mesure de retourner dans leur lieu de résidence habituelle. En collaboration avec les autorités yéménites, le HCR a par exemple aidé quelque 93 000 déplacés internes à regagner leur foyer. Le nombre de déplacés internes protégés ou assistés par le HCR au Yémen demeurait toutefois élevé, autour de 306 600.

En Somalie également, plus de 100 000 personnes ont pris le chemin du retour. Le nombre de déplacés internes protégés ou assistés par le HCR dans ce pays est toutefois demeuré élevé, soit environ 1,1 million à la fin de l'année, dont un grand nombre à Mogadishu et dans le couloir d'Afgooye. En Iraq, quelque 63 000 déplacés ont regagné leur localité d'origine en 2013, ce qui a réduit à 954 000 le nombre de déplacés internes protégés/assistés par le HCR dans ce pays. De même, le nombre de personnes encore déplacées en Côte d'Ivoire est passé à 24 000 à la fin de l'année, 21 000 personnes ayant regagné leur lieu de résidence habituelle.

(30) En l'absence de données disponibles fiables, ce chiffre n'a qu'une valeur indicative.



Aux Philippines, cette femme déplacée de 62 ans donne à manger à son petit-fils.

Leur famille a été déplacée à cause des combats qui ont éclaté dans la province de Maguindanao, dans la région autonome de

Mindanao musulmane. Elle évoque la lutte quotidienne de sa famille qui ne mange qu'une fois par jour. « C'est dur pour nous adultes, alors imaginez pour les enfants », dit-elle.



Un demandeur d'asile tchadien muni de ses documents d'enregistrement dans la pièce qu'il partage avec 11 autres personnes dans le squat Bertillon à Dijon, en France. L'ancien abattoir, qui abrite aujourd'hui environ 100 demandeurs d'asile, majoritairement en provenance du Tchad, du Mali et de Somalie, n'est

équipé que d'un WC et de deux sources d'eau potable. Il n'y a ni chauffage, ni cuisine, ni salle de bain et l'électricité fonctionne de manière sporadique. Les anciens entrepôts et chambres froides servent aujourd'hui de chambres et le bâtiment tombé en désuétude est infesté de rats.

Demandeurs d'asile

Un demandeur d'asile est un individu qui sollicite une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision. Cette section présente les principales tendances concernant les demandes individuelles d'asile déposées en 2013, ainsi qu'un aperçu des décisions. Elle ne contient pas d'informations relatives aux afflux massifs de réfugiés et aux personnes auxquelles le statut de réfugié a été accordé collectivement ou d'emblée (*prima facie*).

AU MOINS 1 067 500 ⁽³¹⁾ demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou au HCR dans 167 pays ou territoires en 2013, soit le niveau le plus élevé sur les dix dernières années. Si le chiffre provisoire pour 2013 faisait état d'une augmentation de 15 % des demandes d'asile par rapport à 2012 (929 700 demandes) à l'échelle mondiale, l'augmentation était estimée à 28 % dans les pays industrialisés ⁽³²⁾. Sur ce total provisoire de 1 067 500 demandes d'asile, environ 914 600 étaient des demandes initiales ⁽³³⁾ déposées dans le cadre de procédures de première instance, les 152 900 autres ayant été soumises en deuxième instance devant des tribunaux ou autres organes d'appel ⁽³⁴⁾.

Dans les pays où il n'existe pas de systèmes d'asile nationaux ou où les États ne peuvent pas ou ne veulent pas

Avec 109 600 nouvelles demandes d'asile enregistrées en 2013, l'Allemagne a été pour la première fois depuis 1999 la principale destination des nouveaux demandeurs d'asile dans le monde. Ce chiffre est 70 % plus élevé que le chiffre enregistré l'année précédente (64 500) et il est en augmentation pour la sixième année consécutive. Le niveau de 2013 est en partie imputable à l'augmentation du nombre de personnes originaires de Fédération de Russie, de Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999)), et de République arabe syrienne sollicitant la protection internationale en Allemagne. Les chiffres ont plus que quadruplé dans le cas de la Fédération de Russie, passant de 3 200 nouvelles demandes d'asile en 2012 à 14 900 un an plus tard. Les demandes d'asile

TABLÉAU 2 Nouvelles demandes et appels enregistrés* | 2010-2013

	2010	2011	2012	2013**
État	738 900	734 300	781 400	858 500
HCR	96 800	98 800	125 500	203 200
Conjointement***	6 200	31 700	22 800	5 800
Total	841 900	864 800	929 700	1 067 500
% HCR seulement	11%	11%	13%	19%

* Dont estimations revues.

** Chiffre provisoire.

*** Détermination du statut de réfugié effectuée conjointement par le HCR et les gouvernements.

examiner les demandes d'asile de manière équitable et efficace, le HCR peut effectuer la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat. En 2013, les bureaux du HCR ont enregistré un record de 203 200 demandes individuelles d'asile. Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (125 500) et fait passer la part du HCR dans le nombre de demandes individuelles d'asile enregistrées à travers le monde de 13 à 19 %.

NOUVELLES DEMANDES D'ASILE ENREGISTRÉES

syriennes ont presque doublé (11 900), tandis que les demandes déposées par les personnes originaires de Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999)) s'élevaient à 14 900, contre 10 400 un an plus tôt. Les demandes d'asile émanant des Érythréens ont également augmenté au cours de cette période, passant de 650 à 3 600. Au total, la Fédération de Russie a représenté le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Allemagne, suivie de la Serbie (et Kosovo : S/RES/1244 (1999)) et de la République arabe syrienne.

Les États-Unis sont arrivés en deuxième position pour l'accueil des demandeurs d'asile en 2013, avec 84 400 demandes enregistrées selon les estimations, soit une augmentation de 19 % (+13 700 demandes) par rapport à l'année

⁽³¹⁾ Certains pays européens n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques en matière d'asile à la date de rédaction de ce rapport, ce chiffre sera probablement revu au cours de l'année.

⁽³²⁾ Pour une analyse détaillée des tendances de l'asile dans les pays industrialisés, voir *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2013*, HCR Genève, mars 2014, disponible à l'URL : <http://www.unhcr.org/5329b15a9.html>

⁽³³⁾ Les données relatives à certains pays comprennent un nombre non négligeable de demandes répétées, le demandeur ayant déjà soumis au moins une demande dans le pays concerné ou dans un autre pays.

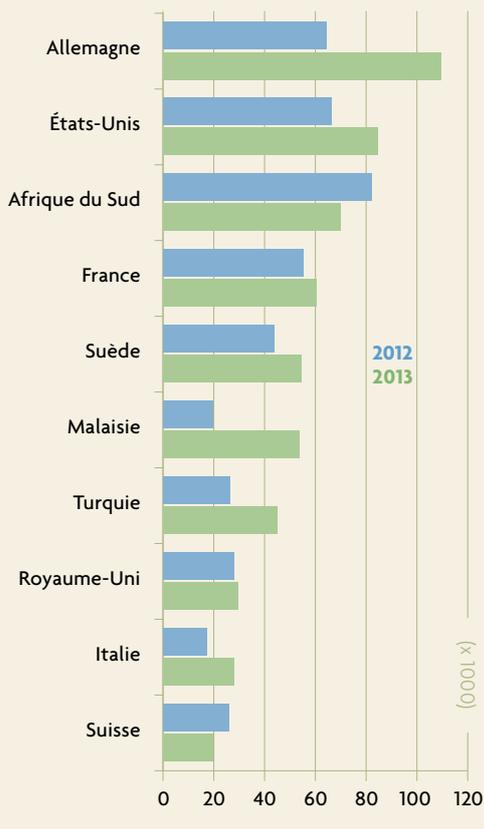
⁽³⁴⁾ Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel et les procédures devant les tribunaux ne figurent pas de manière exhaustive dans les statistiques du HCR, en particulier dans les pays industrialisés où, souvent, ce type de données n'est pas recueilli par les États ou n'est pas publié séparément.

⁽³⁵⁾ Nombre estimé d'individus, basé sur le nombre de nouveaux cas (45 370) multiplié par 1,356 pour refléter le nombre moyen d'individus par cas (Source : Département américain de la sécurité du territoire) ; et nombre de nouvelles demandes d'asile « défensives » déposées auprès de l'Executive Office of Immigration Review (22 870, déclarées par les individus). Jusqu'à une date récente, le HCR appliquait un facteur de 1,4 aux données communiquées par le Département américain de la sécurité du territoire, mais ce chiffre a été revu suite à la publication de nouvelles informations. Par conséquent, le chiffre cité dans ce rapport diffère de celui cité dans le document *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2013*, HCR Genève, mars 2014 (<http://www.unhcr.org/5329b15a9.html>).

précédente ⁽³⁵⁾. Cette progression est due à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile originaires notamment de République arabe syrienne (+125 %), du Honduras (+50 %), d'Égypte (+25 %) et d'El Salvador (+24 %). Environ 31 % de l'ensemble des demandes d'asile dans le pays ont été déposées par des demandeurs en provenance du Mexique et d'Amérique ▶

Principaux pays de destination des nouveaux demandeurs d'asile | 2012-2013

15 Fig.



► centrale, probablement en partie en raison de la violence engendrée par la criminalité organisée à caractère transnational, les agissements des gangs et les cartels de la drogue dans certaines régions d'Amérique centrale. La Chine est demeurée le principal pays d'origine des demandeurs d'asile aux États-Unis, avec 12 300 demandes, suivie par le Mexique (10 700 demandes) et El Salvador (5 700 demandes).

Alors que l'Afrique du Sud était le principal pays de destination des nouveaux demandeurs d'asile pendant les sept dernières années, le niveau des demandes a baissé en 2013 par rapport à 2012. En 2013, on estimait à 70 000 le nombre des nouvelles demandes d'asile, soit 12 000 demandes de moins qu'en 2012 (-15%). Le niveau des demandes d'asile a connu une baisse progressive depuis le record de 222 300 demandes en 2009. Entre 2008 et 2013, l'Afrique du Sud a enregistré 869 100 nouvelles demandes d'asile sur cette période de six ans, les Zimbabwéens représentant plus de la moitié de l'ensemble, soit près de 500 000 demandes d'asile. Comme pour les années précédentes, les Zimbabwéens ont de nouveau déposé la majorité des nouvelles demandes d'asile en 2013 (16 400).

(36) Le chiffre pour 2013 inclut les demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR ainsi que les demandeurs d'asile qui ont été pré-enregistrés mais qui attendent leur enregistrement officiel auprès du HCR. Le chiffre pour 2012 pour la Turquie a été révisé pour inclure tous les demandeurs d'asile, à la fois ceux qui ont été pré-enregistrés et ceux qui ont été enregistrés mensuellement auprès du HCR.

La France a été la quatrième destination des nouveaux demandeurs d'asile, avec 60 200 nouvelles demandes enregistrées en 2013. Cela représente une augmentation de 9 % par rapport à 2012 (55 100 demandes) et le chiffre le plus élevé depuis 1989 (61 400 demandes). L'augmentation est en partie imputable à la hausse du nombre de demandeurs d'asile originaires de Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (+48%), d'Albanie (+89 %) et du Bangladesh (+181%). Dans l'ensemble, la Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) a été le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en France avec environ 5 900 demandes, suivie par la République démocratique du Congo (5 300 demandes), l'Albanie (5 000 demandes) et la Fédération de Russie (4 700 demandes).

La Suède s'est classée au cinquième rang, avec 54 300 demandes d'asile reçues en 2013, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2012 (43 900 demandes). En outre, en 2013 la Suède a connu un deuxième record du nombre de demandes déposées depuis 1992 lorsque plus de 84 000 personnes, fuyant pour beaucoup l'ex-Yougoslavie, avaient demandé l'asile dans ce pays. La hausse est en partie liée à l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile en provenance de la République arabe syrienne, qui a plus que doublé, passant de 7 800 en 2012 à 16 300 en 2013. Depuis que la violence a éclaté en République arabe syrienne début 2011, près de 24 700 Syriens ont sollicité une protection internationale en Suède, faisant de ce pays le principal pays d'accueil des demandeurs d'asile syriens en Europe.

Au cours de la même période, le nombre de demandeurs d'asile déclarés comme apatrides par le Swedish Migration Board a triplé, passant de 2 300 à 6 900 demandes. Les demandes d'asile émanant des Érythréens ont doublé, passant de 2 400 en 2012 à 4 800 en 2013. Avec les Syriens, ces nationalités constituaient les trois principaux groupes de nouvelles demandes d'asile en Suède, représentant plus de la moitié (52 %) de l'ensemble des requêtes enregistrées. En revanche, le nombre de demandeurs d'asile somaliens et afghans dans ce pays a considérablement diminué (respectivement -31 % et -37 %).

Avec un total de 53 600 nouvelles demandes d'asile enregistrées au cours de l'année, la Malaisie s'est placée au sixième rang dans le monde en 2013. Ce chiffre est à comparer aux 19 400 demandes d'asile enregistrées l'année précédente. Globalement,

le Myanmar a représenté le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Malaisie, avec 50 300 demandes d'asile enregistrées par le bureau du HCR pendant l'année. Le Sri Lanka (1 000 demandes) et la République arabe syrienne (750 demandes) ont représenté d'autres pays d'origine importants de demandeurs d'asile en Malaisie en 2013.

La Turquie a été la septième destination des demandeurs d'asile dans le monde, avec 44 800 nouvelles demandes enregistrées par le HCR en 2013 (36). Cela représente une augmentation de 69 % par rapport à 2012 (26 500 demandes) et le chiffre le plus élevé jamais atteint. Cette augmentation est principalement liée aux Iraquiens, dont le nombre a presque quadruplé depuis l'année dernière (de 6 900 en 2012 à 25 300 en 2013). Par conséquent, plus de la moitié (56 %) de toutes les demandes d'asile enregistrées par le HCR en Turquie ont été déposées par des Iraquiens. L'Afghanistan (8 700 demandes), la République islamique d'Iran (5 900 demandes) et la Somalie (1 300 demandes) représentaient également d'importants pays d'origine de demandeurs d'asile en Turquie.

En 2013, les bureaux du HCR ont enregistré 194 600 nouvelles demandes individuelles de statut de réfugié et 8 600 demandes dans le cadre de procédures de recours ou de réexamen. C'est le bureau du HCR en Malaisie qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles requêtes (53 600), suivi des bureaux en Turquie (44 800), au Kenya (19 200), en Égypte (10 800) et en Indonésie (8 300). À l'exception du Kenya, qui a constaté une baisse de 4 % des demandes individuelles d'asile, tous les autres pays listés dans le **Tableau 3** ont connu une augmentation des demandes individuelles d'asile. Pris ensemble, les cinq bureaux du HCR ayant reçu le plus de demandes d'asile

Les données provisoires indiquent que le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés en quête d'asile à titre individuel est en hausse. Plus de 25 300 demandes individuelles d'asile ont été déposées par des enfants non accompagnés ou séparés dans 77 pays en 2013, soit beaucoup plus que les années précédentes. Dans le même temps, 78 pays ont signalé qu'ils n'avaient enregistré aucune demande d'asile de la part d'un enfant non accompagné ou séparé au cours de l'année tandis qu'un certain nombre de pays d'accueil importants n'ont pas été en mesure de communiquer de chiffre, notamment l'Afrique du Sud ou les États-Unis.

Le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés en quête d'asile a augmenté par rapport à 2012 (21 300 demandes dans 72 pays), à 2011 (17 700 demandes dans 69 pays) et à 2010 (15 600 demandes dans 69 pays).

en 2013 ont enregistré 70 % de toutes les nouvelles demandes déposées dans l'année. Les quatre cinquièmes de l'activité de détermination du statut de réfugié du HCR (en termes de nouvelles demandes enregistrées) ont été concentrés dans seulement huit pays.

PAR NATIONALITÉ

Sur les 914 600 demandes initiales enregistrées en 2013 auprès du HCR ou auprès des États dans le monde entier, les Syriens en ont déposé 64 300, soit une demande sur 14 en moyenne. Des demandeurs d'asile syriens ont été signalés dans plus de 100 pays ou territoires, ce qui souligne la dimension mondiale de cette population. Toutefois, hormis dans la région du Moyen-Orient où les Syriens bénéficient de la protection temporaire, le plus grand nombre de demandes d'asile syriennes était concentré en Europe, en particulier en Suède (16 300), en Allemagne (11 900), en Bulgarie (4 500) et aux Pays-bas (2 700).

Les demandeurs d'asile originaires de la République démocratique du Congo représentent le deuxième groupe le plus nombreux de nouvelles demandes (60 400). Ils étaient suivis des demandeurs prove-

nant du Myanmar (57 400), d'Afghanistan (49 100), d'Iraq (45 700), de la Fédération de Russie (39 800), de Somalie (35 300), d'Érythrée (35 000), de Serbie (et du Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (34 700) et du Pakistan (33 600). Sur les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, huit connaissent actuellement la guerre, les conflits ou des violations massives des droits de l'homme. Ces chiffres n'ont toutefois qu'une valeur indicative car le pays d'origine de certains demandeurs d'asile est inconnu ou n'est pas communiqué par certains États.

DÉCISIONS

Les chiffres provisoires indiquent que les États et le HCR ont rendu 659 700 décisions sur les demandes individuelles d'asile en 2013. Ces chiffres ne tiennent pas compte des affaires classées pour des raisons admi-

(37) Ces décisions, qui ne portent pas sur le fond, peuvent avoir pour cause notamment le décès du demandeur, sa non présentation à l'entretien, le retrait de la demande, l'abandon de la demande ou le fait qu'un autre pays a été considéré comme responsable de l'examen de la demande (procédure «Dublin II»).

(38) Ce chiffre est sans doute beaucoup plus élevé, un nombre non négligeable de décisions rendues par les États au stade de l'appel ou du réexamen n'ayant pas encore été publié.

nistratives sans qu'aucune décision n'ait été notifiée aux demandeurs⁽³⁷⁾. Au moins 216 300 affaires de cette nature ont été signalées au HCR en 2013.

Le personnel du HCR a rendu 72 100 décisions, soit 11 % du total des décisions sur le fond, le nombre le plus élevé depuis quelques années, en augmentation importante par rapport à 2012 (54 400 décisions). Les données relatives aux décisions individuelles sont cependant incomplètes, quelques États n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques officielles. Il s'ensuit que les données pour 2013 citées dans ce rapport ne sont pas totalement comparables à celles des années précédentes.

Quelque 288 000 demandeurs d'asile se sont vu reconnaître la qualité de réfugié (213 400) ou accorder une forme complémentaire de protection (74 600) au cours de l'année 2013. Ce nombre comprend environ 201 000⁽³⁸⁾ personnes pour lesquelles la décision initiale de rejet a été annulée au stade de l'appel ou du réexamen. En revanche, quelque 371 700 demandes ont été rejetées sur le fond. Ce nombre inclut les décisions négatives en première instance et en appel. Il est donc possible que des demandeurs d'asile déboutés en première et en deuxième

Enfants non accompagnés ou séparés en quête d'asile*

Le niveau de 2013 représente environ 4 % du volume total des demandes d'asile déposées dans ces 77 pays. En dépit des variations du nombre total de demandes d'asile enregistrées au cours des dernières années, cette proportion reste identique au pourcentage observé au cours des six dernières années (4 %). Une grande part de l'augmentation observée en 2013 est liée à un seul pays, le Kenya. Dans ce pays, environ 4 600 enfants non accompagnés ou séparés ont été enregistrés par le HCR, les deux tiers d'entre eux (3 100) émanant de garçons et de filles originaires du Soudan du Sud.

L'Europe a reçu 15 700 demandes, soit plus de la moitié des 25 300 demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés. Ce sont la Suède et l'Allemagne qui ont enregistré le plus grand nombre de nouvelles demandes déposées par des enfants non accompagnés

ou séparés en Europe, soit respectivement 3 900 et 2 500. Le Royaume-Uni et la Norvège ont également figuré parmi les principaux pays d'accueil, avec respectivement 1 200 et 1 100 demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés.

En Asie, les bureaux du HCR en Malaisie et en Indonésie ont déclaré avoir enregistré respectivement près de 1 400 et 500 demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés, tandis que dans les Amériques, le Canada en a enregistré 200. On suppose que le nombre de demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés aux États-Unis est relativement important, bien que des statistiques officielles ne soient malheureusement pas disponibles**.

En Afrique subsaharienne, ce sont le Burundi et le Malawi qui ont signalé le nombre le plus élevé de demandes

déposées par des enfants non accompagnés ou séparés, avec respectivement 610 et 300 demandes, en plus des 4 600 demandes déposées au Kenya. Les données relatives aux enfants non accompagnés ou séparés en Afrique du Sud, le plus important pays d'accueil de nouveaux demandeurs d'asile sur le continent, ne sont pas disponibles. L'Égypte est apparue comme le pays connaissant le plus grand nombre de demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés (540) dans la région Moyen-Orient.

Selon les informations disponibles, plus de 71 000 enfants non accompagnés ou séparés ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection dans 44 pays en 2013. Ce chiffre semble plus élevé que pendant la période

2010-2012 où 5 300 enfants non accompagnés ou séparés en moyenne ont obtenu une réponse positive à leur demande d'asile. Environ deux tiers de toutes les décisions prises sur des demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés pendant l'année ont conduit à l'octroi du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection, à quasi égalité entre les deux formes de protection.

Le Soudan du Sud a représenté le principal pays d'origine des enfants non accompagnés ou séparés en 2013, avec près de 3 100 demandes d'asile enregistrées, quasiment toutes au Kenya. Les garçons et les filles afghans et somaliens ont continué à représenter les deux autres groupes principaux, avec environ 4 500 demandes d'asile pour

le premier groupe et 2 500 pour le second. Les enfants non accompagnés ou séparés originaires de la République démocratique du Congo, du Myanmar et d'Érythrée ont représenté d'autres groupes importants parmi les demandes déposées par des enfants non accompagnés ou séparés, avec respectivement 1 800, 1 500 et 1 200 demandes enregistrées en 2013. Quelque 1 500 enfants non accompagnés ou séparés syriens ont été enregistrés au cours de l'année, dont les deux tiers en Suède (400), en Allemagne (290), en Égypte (190) et en Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (160).

Parmi tous ces groupes, le taux moyen de reconnaissance s'élevait à plus de 80 % et, dans le cas de l'Érythrée, de la République arabe syrienne et du Myanmar, à plus de 90 %.

* Pour plus d'informations, voir l'Annuaire statistique 2012, p. 46, HCR, Genève.

** Voir *Children on the Run*: http://www.unhcrwashington.org/sites/default/files/UAC_UNHCR_Children_on_the_Run_Full_Report.pdf

TABEAU 3 Nouvelles demandes d'asile déposées dans les 10 principaux bureaux du HCR* | 2013

Malaisie	53 600	Jordanie	6 700
Turquie**	44 800	Yémen	6 100
Kenya	19 200	Cameroun	5 800
Égypte***	10 800	Inde	5 600
Indonésie	8 300	Libye	5 600

* Hors recours et réexamens.

** Inclut les demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR ainsi que les demandeurs d'asile qui ont été pré-enregistrés mais qui attendent leur enregistrement officiel auprès du HCR.

*** Recours compris.

- ▶ instance soient comptabilisés deux fois, selon les méthodes utilisées par les gouvernements pour rendre compte des décisions en matière d'asile.

TAUX DE RECONNAISSANCE

À l'échelle mondiale (procédures d'asile du HCR et des États confondues), le taux de reconnaissance du statut de réfugié a atteint environ 32 % de l'ensemble des décisions rendues en 2013, alors que le taux de reconnaissance total s'est élevé à 44 %⁽³⁹⁾. Ces deux taux sont beaucoup plus élevés qu'en 2012 – 30 % pour le taux de reconnaissance du statut de réfugié et 37 % pour le taux de reconnaissance total – ce qui reflète une demande de protection internationale en croissance continue tout au long de l'année. Pour l'heure, les taux de reconnaissance n'ont toutefois qu'une valeur indicative, certains États n'ayant pas encore communiqué les données pertinentes.

En 2013, parmi les principaux pays industrialisés d'accueil, où l'État est responsable des procédures de détermination du statut de réfugié, la Suisse, la Suède, la Norvège et l'Italie avaient le taux de reconnaissance total le plus élevé en première instance. Ce taux était de 68 % pour la Suisse et la Suède et de 64 % pour l'Italie. Dans les pays énumérés au **Tableau 3**, où le HCR se charge de la détermination du statut de réfugié, le taux de reconnaissance total en 2013 était supérieur à 70 % dans huit des dix principales opérations d'accueil, à l'exception du Cameroun et du Yémen où le taux de reconnaissance total s'élevait respectivement à 22 et 48 %.

En tenant compte à la fois des procédures d'asile du HCR et de celles des États, les demandeurs d'asile originaires de la

République arabe syrienne, du Myanmar et d'Érythrée ont bénéficié du taux de reconnaissance totale le plus élevé en 2013, soit autour ou plus de 90 % en première instance. Les taux de reconnaissance ont également été élevés pour les demandeurs d'asile en provenance de Somalie (82 %), d'Iraq (79 %), de République démocratique du Congo (74 %) et d'Afghanistan (65 %). En revanche, parmi les 10 principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2013, le taux de reconnaissance total a été comparativement faible pour les personnes originaires de la Fédération de Russie (28 %), du Pakistan (22 %) et de Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999)) (5 %).

À la fin de l'année, près de 1,2 million de personnes étaient en attente d'une décision. Ce chiffre, qui englobe les demandeurs d'asile à tous les stades de la procédure d'asile, était le chiffre le plus élevé atteint depuis plusieurs années. Cette augmentation importante est en partie liée au fait que certains organismes gouvernementaux ont communiqué ces informations au HCR pour la première fois depuis de nombreuses années, notamment l'Executive Office for Immigration Review des États-Unis. Ce nombre comparativement plus élevé de demandeurs d'asile en attente d'une décision est également lié au grand nombre de demandeurs d'asile enregistrés en 2013 dans les pays où les organes de décisions ne sont pas parvenus à statuer sur toutes les demandes dans un délai raisonnable. Il convient de noter qu'en dépit d'une meilleure communication des statistiques relatives aux demandes d'asile en attente, leur nombre réel n'est pas connu, car beaucoup de pays ne communiquent pas ces informations. ■



Apatrides

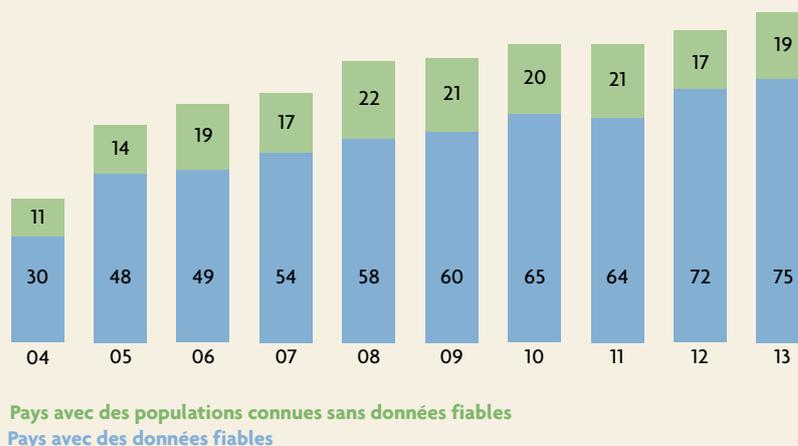
Il est essentiel d'identifier les apatrides pour remédier aux difficultés qu'ils rencontrent et pour permettre au HCR d'exercer son mandat, qui consiste à prévenir et à réduire les cas d'apatridie, et à protéger les apatrides. En effet, alors que le HCR s'apprête à lancer une campagne pour mettre un terme à l'apatridie d'ici dix ans, il devient de plus en plus important d'améliorer les données de base relatives à cette population. Il demeure toutefois difficile de mesurer l'apatridie car les apatrides vivent souvent dans une situation précaire, en marge de la société. Seul un petit nombre de pays ont mis en place des procédures pour identifier les apatrides, les enregistrer et leur délivrer des papiers.

⁽³⁹⁾ En l'absence d'une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance, le HCR utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année. Le **taux de reconnaissance des réfugiés** est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire et rejets). Le **taux de reconnaissance total** est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire et rejets). Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. Pour établir des comparaisons au niveau international, le HCR utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne cite pas les taux calculés par les autorités nationales.

LE COMITÉ EXÉCUTIF du HCR a invité le Haut Commissariat à entreprendre des recherches pour « favoriser une meilleure compréhension de la nature et de la portée du problème de l'apatridie ». Il a également encouragé les États disposant de statistiques sur les apatrides ou les personnes sans nationalité déterminée à les communiquer au HCR ⁽⁴⁰⁾. Le HCR a publié, à l'intention de ses bureaux extérieurs, des principes directeurs actualisés sur la communication des statistiques relatives aux populations qui relèvent de son mandat dans le domaine de l'apatridie. Ces principes directeurs actualisés sont le fruit des efforts visant à clarifier la définition du terme « apatride » inscrite à l'article 1 de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ⁽⁴¹⁾. Les statistiques du HCR relatives aux personnes qui relèvent de son mandat dans le domaine de l'apatridie portent principalement sur les apatrides, c'est-à-dire les individus qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Cependant, les données communiquées par certains États englobent également des personnes de nationalité non déterminée.

Les statistiques sur les apatrides peuvent être collectées moyennant différentes méthodes, dont l'analyse des données d'état civil, un recensement de la population ou une enquête ciblée ⁽⁴²⁾. Les recommandations des Nations Unies relatives aux recensements de population insistent sur l'importance d'inclure des questions relatives à la nationalité, en particulier l'apatridie ⁽⁴³⁾. Les statistiques 2013 comprennent des données relatives à dix pays basées sur les données recensées dans le cadre du *Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010*, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux deux seuls pays inclus dans le rapport il y a trois ans seulement. Compte tenu du fait que les Nations Unies et les bureaux nationaux des statistiques sont désormais dans les préparatifs pour le *Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020*, le HCR s'attend à de nouvelles améliorations dans la qualité et la couverture des données dans les prochaines années.

Fig. 16 Nombre de pays communiquant des statistiques sur les apatrides | 2004-2013



Seules sont présentées dans ce rapport les données relatives aux pays qui ont communiqué des statistiques ou des estimations officielles fiables sur les populations apatrides. Bien que le nombre de pays publiant des chiffres sur les apatrides ait augmenté et que la fiabilité de leurs données se soit améliorée, le HCR n'a pas été en mesure de fournir des statistiques exhaustives sur les apatrides dans tous les pays. Il existe un écart considérable entre les données indiquées dans ce rapport et la population apatride totale qui, selon les estimations, s'élèverait à 10 millions de personnes au minimum. Le Tableau 7 ⁽⁴⁴⁾ de l'Annexe mentionne quelques pays (signalés par un astérisque) qui comptent, selon les informations du HCR, une population apatride nombreuse mais pour lesquels il n'existe pas de statistiques fiables.

Fin 2013, des statistiques sur les personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'apatridie étaient disponibles pour 75 pays, soit trois de plus qu'en 2012 [voir Figure 16]. Ce chiffre doit être mis en relation avec les 30 pays qui communiquaient

des informations en 2004 et témoigne des efforts déployés par les bureaux du HCR pour recueillir des données de meilleure qualité sur l'apatridie. Pour 2013, les bureaux du HCR ont fait état de près de 3,5 millions d'apatrides, un chiffre légèrement supérieur à celui de 2012 (3,34 millions). Cette augmentation est liée à la clarification du statut d'environ 210 000 personnes en République dominicaine où une décision de la Cour Constitutionnelle a rétroactivement appliqué de nouveaux critères de nationalité. Dans cette décision, la Cour a estimé que de nombreuses personnes de descendance haïtienne nées dans le pays depuis 1929 n'étaient pas des ressortissants dominicains.

Des progrès ont continué d'être réalisés pour réduire le nombre d'apatrides par l'acquisition ou la confirmation de la nationalité. Selon les informations disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, au moins 37 700 apatrides dans 19 pays ont acquis une nationalité en 2013. Ce chiffre est susceptible d'être revu à la hausse lorsque les données statistiques annuelles finales seront disponibles. ■

(40) HCR, *Conclusion sur l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie ainsi que la protection des apatrides*, 6 octobre 2006, No. 106 (LVII) - 2006, disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=4649c28f2>

(41) HCR, *Principes directeurs relatifs à l'apatridie n° 1: Définition du terme « apatride » inscrite à l'article 1(1) de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides*, 20 février 2012, HCR/GS/12/01, disponible à l'URL : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=50879dec2>

(42) HCR (2012), *The State of the World's Refugees: In Search of Solidarity*, Oxford University Press, Oxford, 108-109; synthèse disponible en français sous le titre *Les réfugiés dans le monde : en quête de solidarité*.

(43) Nations Unies (2008), *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, New York, disponible à l'URL : http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_67Rev2f.pdf

(44) Voir <http://www.unhcr.org/statistics/13-WRD-table-7.xls>

Une zone de forte concentration de rapatriés à Kochi Abad, en Afghanistan.

Ces zones qui connaissent un nombre important de retours bénéficient en priorité d'activités de réintégration pour soutenir le retour durable des Afghans rentrant de la République islamique d'Iran et du Pakistan.



HCR / S. SISOMACK

VIII

Autres groupes relevant de la compétence du HCR

LE HCR A POURSUIVI ses activités de protection ou d'assistance auprès de personnes dont il considère qu'elles relèvent « de sa compétence » mais qui n'appartiennent à aucune des catégories de population mentionnées plus haut. Ces activités sont motivées par des considérations humanitaires ou

d'autres raisons spécifiques, et s'adressent notamment aux anciens réfugiés ayant bénéficié d'une assistance pour s'intégrer sur place ainsi qu'aux demandeurs d'asile déboutés par les États mais dont le HCR estime qu'ils ont besoin d'une aide humanitaire.

A la fin de l'année, 836 100 personnes relevaient de cette catégorie. Un tiers



d'entre eux était constitué d'anciens réfugiés afghans rentrés en Afghanistan avant 2013 mais incapables de se réintégrer à cause de la situation économique difficile, du manque de mesures globales de réintégration ou de la mauvaise situation sécuritaire. Un grand nombre d'entre eux continuait donc de bénéficier de l'assistance du

HCR. Cette catégorie incluait également d'anciens réfugiés angolais dont le statut de réfugié avait pris fin suite à la cessation en 2012 mais dont l'intégration sur place continuait d'être suivie par le HCR, en particulier en République démocratique du Congo (71 300 personnes)⁽⁴⁵⁾ et en Zambie (23 200 personnes). ■

(45) Les deux tiers environ bénéficient d'une assistance pour leur intégration sur place, et le tiers restant pour leur rapatriement librement consenti vers l'Angola.



Sumeh, une réfugiée karen âgée, dans le camp de Ban Mai Nai Soi situé au nord de la Thaïlande. Elle fait partie des plus de 120 000 réfugiés vivant dans neuf camps situés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. La vie reste difficile pour ces réfugiés qui ont vécu en exil pendant plus de deux décennies.

Données démographiques et relatives au lieu de résidence

La collecte de données démographiques détaillées sur les populations déracinées constitue toujours un enjeu essentiel pour le HCR et ses partenaires humanitaires dans le monde. Des données démographiques exhaustives sont importantes en matière de planification, de programmation et de prise de décision afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Dans les pays où le HCR est directement impliqué dans la collecte des données, les données démographiques sont généralement plus faciles à obtenir. Cependant, dans les pays où les gouvernements sont les principaux agents de collecte des données, les informations démographiques ont tendance à être incomplètes ou lacunaires, ce qui est plus souvent le cas dans les pays industrialisés. L'écrasante majorité de ces pays fournissent peu de données démographiques ou des données démographiques incomplètes.

LA DISPONIBILITÉ des données démographiques varie généralement selon les différentes catégories de populations, celles relatives aux réfugiés étant traditionnellement les plus disponibles. Cela peut s'expliquer par le fait que le HCR dispose d'un système spécialisé dans l'enregistrement des réfugiés ainsi que d'un mécanisme pour collecter des informations sur les réfugiés, contrairement aux autres catégories de populations.

Les données démographiques sur les réfugiés sont souvent ventilées en fonction du sexe et de l'âge, ainsi que du lieu. Il est important de souligner que les informations démographiques et relatives au lieu améliorent l'évaluation des besoins et le suivi, tout en renforçant les mécanismes pour identifier les lacunes en matière de protection.

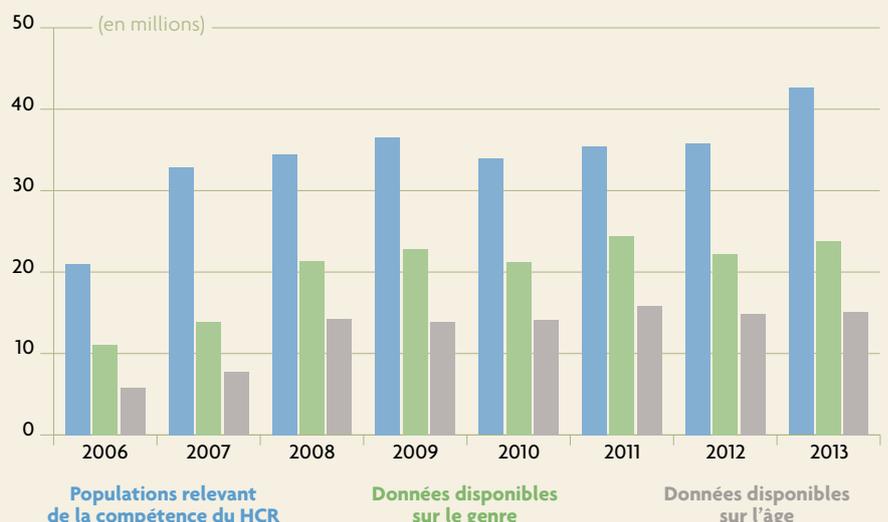
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES
Le nombre total de pays ou de territoires qui communiquent des informations démographiques ventilées en fonction du sexe est en légère baisse, passant de 165 en 2012 à 157 en 2013. Si la couverture globale des données a légèrement augmenté en 2013 en valeur absolue, une nouvelle détérioration a été observée en valeur relative. Cela

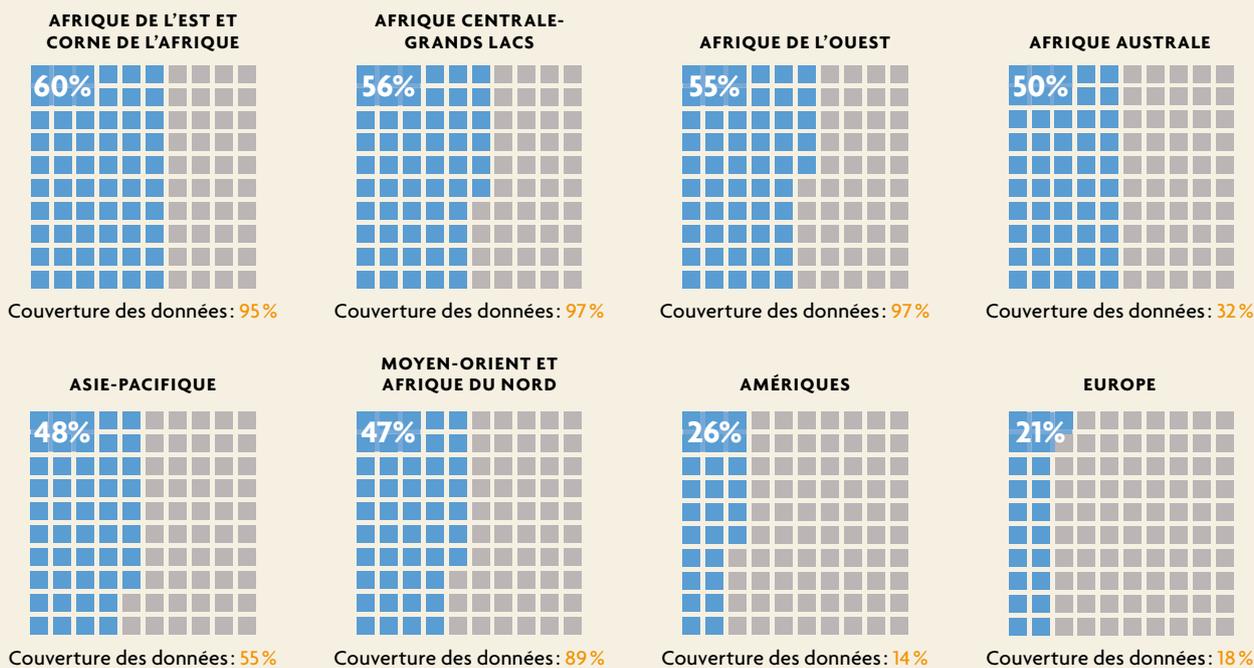
s'explique principalement par la poursuite des urgences dans certains pays, combinée à l'émergence de nouvelles crises dans d'autres, périodes pendant lesquelles des données démographiques fiables sont typiquement plus difficiles à obtenir que pendant les périodes de stabilité.

Sur les 42,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR fin 2013, des données ventilées en fonc-

tion du sexe étaient disponibles pour 23,9 millions d'entre elles (56%). Cela représente 1,7 million de plus que l'année précédente où ces données étaient disponibles pour 22,2 millions de personnes (62%). Pendant la même période, la disponibilité des données ventilées en fonction de l'âge n'a augmenté que de manière marginale, passant de 14,9 millions en 2012 (42% de la couverture des données) à 15,2 millions (35%). ▶

Fig. 17 **Données démographiques disponibles sur les populations relevant de la compétence du HCR | 2006-2013**





Comme mentionné ci-dessus, les réfugiés sont mieux couverts par les statistiques que les autres groupes de population. En 2013, des données ventilées en fonction du sexe étaient disponibles pour 71% de la population réfugiée globale, mais seulement pour 8% des apatrides.

La disponibilité des données était aussi relativement élevée pour les déplacés internes (56%), les réfugiés rapatriés (55%), les demandeurs d'asile (57%) et les autres personnes relevant de la compétence du HCR (78%). En revanche, elle était faible pour les déplacés internes de retour chez eux (23%).

Selon les données disponibles, les femmes et les jeunes filles représentaient 49% de la population réfugiée en 2013, soit un pourcentage

quasiment identique à 2012 (48%). Cela signifie que le nombre total de réfugiés de sexe féminin est presque égal à celui des réfugiés de sexe masculin.

Des données sur les réfugiés ventilées en fonction de l'âge étaient disponibles pour 7,4 millions de réfugiés, soit 63% du total⁽⁴⁶⁾ contre 65% en 2012. Selon les informations disponibles, les enfants réfugiés représentaient 50% de la population réfugiée totale en 2013, contre 46% en 2012, soit le niveau le plus élevé sur 10 années. En d'autres termes, un réfugié sur deux est actuellement un enfant. Ces moyennes dissimulent cependant d'importantes variations selon les pays. Parmi les principaux pays d'accueil de réfugiés, le pourcentage d'enfants réfu-

giés variait de 78% en Ouganda à 19% au Yémen⁽⁴⁷⁾.

L'augmentation du nombre total d'enfants réfugiés est principalement liée au nombre croissant d'enfants syriens, afghans et somaliens. Dans les trois cas, les enfants représentent la moitié de la population réfugiée. En outre, ces groupes de réfugiés représentaient à eux trois presque un tiers (31%) des enfants réfugiés dans le monde. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'enfants réfugiés a varié, avec un creux de 41% en 2009 et un niveau actuel de 50%. Quant à la tendance relative aux réfugiés adultes âgés de 60 ans et plus, elle est restée stable à 4 ou 5% chaque année depuis 2003 [voir Tableau 4].

TABLEAU 4

Caractéristiques démographiques des réfugiés | 2003-2013 (% de la population totale)

Année	Femmes	< 18 ans	18-59 ans	> 60 ans
2003	48%	49%	46%	5%
2004	48%	50%	45%	5%
2005	48%	46%	49%	5%
2006	47%	47%	49%	4%
2007	47%	46%	49%	5%
2008	48%	44%	51%	5%
2009	47%	41%	54%	5%
2010	47%	44%	51%	5%
2011	48%	46%	49%	5%
2012	48%	46%	49%	5%
2013	49%	50%	46%	4%

Ces pourcentages sont basés sur les données disponibles et ne tiennent pas compte des pays qui, comme les pays industrialisés, ne communiquent pas d'informations démographiques.

LIEUX DE RÉSIDENCE

Les informations relatives au lieu de résidence des réfugiés sont réparties en trois principaux groupes : zone urbaine, zone rurale et lieu mixte/inconnu. Ces groupes sont ensuite ventilés en fonction du type d'hébergement, selon les catégories suivantes : camp aménagé/géré, camp installé par les bénéficiaires, centre collectif, camp d'accueil ou de transit, logement individuel

(46) Les informations ventilées par âge sont particulièrement limitées pour les pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Les chiffres ne sont donc pas pleinement représentatifs de l'ensemble de la population relevant de la responsabilité du HCR.

(47) Chiffres basés sur une couverture des données de 50% au minimum.

(48) Pour la définition de chaque catégorie, voir : <http://goo.gl/4oXn8>.

Fermeture du camp de Choucha en Tunisie

(privé) ou indéfini lorsque le type d'hébergement n'est pas clair⁽⁴⁸⁾.

Les bureaux du HCR ont communiqué des informations sur le type d'hébergement de 9,5 millions de réfugiés (81 %) parmi les 11,7 millions enregistrés à la fin de l'année 2013. Plus de la moitié d'entre eux vivaient dans des logements individuels ou privés (58 %), soit un chiffre plus élevé que l'année précédente (54 %). Cela peut s'expliquer en partie par le nombre élevé de réfugiés syriens qui louent des appartements dans les agglomérations urbaines au Moyen-Orient. En outre, environ un tiers (35 %) des réfugiés vivaient dans des camps aménagés/gérés, soit quasiment autant que l'année précédente. Les réfugiés étaient beaucoup moins nombreux à vivre dans des camps installés par leurs soins (4 %) ou dans des centres collectifs (3 %), ces deux pourcentages étant en légère baisse par rapport à 2012. Les enfants réfugiés représentaient en moyenne plus de la moitié des résidents des hébergements de type camp⁽⁴⁹⁾, tandis que leur proportion baissait à 46 % parmi les résidents des logements hors camp⁽⁵⁰⁾.

Dans le cadre des efforts continus d'amélioration de la qualité des données, les bureaux du HCR dans le monde ont été priés d'indiquer avec beaucoup de précision le type d'hébergement utilisé par les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier les réfugiés. Par conséquent, on a pu observer une modification importante de la répartition proportionnelle des réfugiés résidant en zones urbaines. Par exemple, parmi les réfugiés vivant dans les zones urbaines, la proportion de ceux résidant dans des centres collectifs a augmenté de façon exponentielle, passant de 18 % en 2012 à 94 % en 2013. Ce chiffre doit toutefois être manié avec précaution dans la mesure où il ne concerne que 3 400 réfugiés. La proportion de réfugiés résidant dans des

Le 1^{er} juillet, le HCR a terminé de transférer ses services et ses activités au bénéfice des personnes relevant de sa compétence du camp de transit de Choucha au sud de la Tunisie vers les zones urbaines à proximité. A cette date, plus de 600 réfugiés vivaient dans les villes de Ben Gardane et de Médenine au sud de la Tunisie.

Le HCR s'est efforcé de trouver des solutions pour la population à Choucha depuis l'ouverture du camp en 2011 en réponse à l'afflux massif en provenance de Libye début 2011. Au plus fort de la crise libyenne, lorsqu'un million de personnes environ avaient trouvé refuge en Tunisie, le camp accueillait jusqu'à 18 000 personnes par jour. La majorité d'entre elles ont bénéficié d'un rapatriement librement consenti dans leurs pays d'origine. D'autre part, les départs vers des pays de réinstallation en provenance de Choucha dans le cadre d'une initiative de solidarité mondiale ont commencé à s'accélérer au milieu de l'année 2012. Dans ce cadre, 3 176 réfugiés au total sont partis vers des pays de réinstallation, en particulier les États-Unis. ●

camps aménagés/gérés en zones urbaines est passée de 0,4 % en 2012 à 7 % en 2013, une évolution principalement liée au nombre élevé de réfugiés syriens résidant dans ce type d'hébergement en Turquie. Au cours de la même période, la proportion de réfugiés déclarés comme vivant dans un logement individuel (privé) en zone urbaine a

(49) C'est-à-dire les camps aménagés/gérés, les camps installés par les bénéficiaires et les camps d'accueil ou de transit.

(50) C'est-à-dire les logements individuels (privés) et les centres collectifs.

légèrement diminué, passant de 93 % à 88 % [voir Tableau 5].

L'analyse des informations relatives au lieu de résidence selon la classification urbaine/rurale révèle quelques caractéristiques intéressantes. Fin 2013, les informations concernant le lieu de résidence étaient disponibles pour 9 millions de réfugiés, soit 77 % de l'ensemble de la population réfugiée de 11,7 millions. Sur ces 9 millions, 56 % résidaient dans des zones urbaines et 44 % dans des zones rurales. Ces chiffres n'ont cependant qu'une valeur indicative étant donné que les données concernant le lieu de résidence de 2,7 millions de réfugiés n'étaient pas connues ou pas claires. Comme pour les années précédentes, les camps de réfugiés étaient situés en majorité dans les zones rurales, tandis que les camps installés par les bénéficiaires se trouvaient également dans les zones rurales. D'autre part, les logements individuels (privés) représentaient la résidence typique des réfugiés en zones urbaines.

Sur le plan régional, la proportion de réfugiés résidant dans des camps en Afrique subsaharienne a constamment augmenté au cours des trois dernières années, passant de 60 % en 2011 à 63 % en 2012 et à 64 % en 2013. Cette tendance à la hausse signifie que la proportion la plus importante de réfugiés en Afrique subsaharienne ne réside pas dans les zones urbaines, car la plupart des camps sont situés dans les zones rurales. En fin d'année, 93 % des camps dans le monde étaient situés dans des zones rurales et la plupart d'entre eux se trouvaient en Afrique subsaharienne ou en Asie. Par comparaison, 25 % des réfugiés en Asie résident dans des camps, tandis que la majorité des réfugiés dans les Amériques (96 %) et au Moyen-Orient et Afrique du Nord (76 %) résident dans des types de logement individuel, principalement dans les zones urbaines. ■

TABLEAU 5 Hébergement des réfugiés | fin 2012 et fin 2013

Type d'hébergement	Nb. de réfugiés		Répartition		% femmes		% enfants		% urbain	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012*	2013**
Camp aménagé/géré	2 955 500	3 274 300	35.3 %	34.6 %	50 %	51 %	56 %	56 %	0.4 %	7.1 %
Camp installé par les réfugiés	542 300	345 800	6.5 %	3.7 %	52 %	53 %	58 %	60 %	0.5 %	1.0 %
Centre collectif	323 500	304 300	3.9 %	3.2 %	48 %	48 %	56 %	35 %	18.0 %	93.9 %
Logement individuel (privé)	4 551 900	5 510 900	54.3 %	58.2 %	46 %	48 %	39 %	46 %	93.4 %	88.3 %
Camp d'accueil/de transit	2 100	33 900	0.0 %	0.4 %	53 %	51 %	60 %	59 %	8.3 %	2.8 %
<i>Sous-total</i>	<i>8 375 300</i>	<i>9 469 200</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>	<i>48 %</i>	<i>49 %</i>	<i>46 %</i>	<i>50 %</i>	<i>53.4 %</i>	<i>56.1 %</i>
<i>Inconnu</i>	<i>2 122 700</i>	<i>2 234 000</i>								
Total	10 498 000	11 703 200								

* Les pourcentages sont calculés en fonction des données disponibles pour 8,1 millions de réfugiés. Les calculs ne prennent pas en compte les types d'hébergement inconnus.

** Les pourcentages sont calculés en fonction des données disponibles pour 9 millions de réfugiés. Les calculs ne prennent pas en compte les types d'hébergement inconnus.



Déplacés internes dans un camp de fortune sur l'aéroport international de Bangui, en République centrafricaine. Des dizaines de milliers de personnes ont cherché la sécurité dans cet aéroport après avoir fui la violence entre les combattants anti-balaka et les ex-rebelles de la Seleka.

Qui est inclus dans les statistiques ?

Les réfugiés sont les individus reconnus comme tels en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de son Protocole de 1967, de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, du mandat du HCR, ainsi que les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection⁽⁵¹⁾, ou de la protection temporaire⁽⁵²⁾. Cette catégorie comprend également les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés⁽⁵³⁾.

Les demandeurs d'asile (« cas en attente ») sont des individus qui ont sollicité une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Les cas mentionnés dans ce rapport concernent des demandeurs dont la demande d'asile individuelle était en suspens fin 2013, indépendamment de la date du dépôt de cette demande.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes) sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, d'une situation de violence généralisée, de violations des droits de l'homme, ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas franchi de frontières internationales⁽⁵⁴⁾. Les statistiques du HCR concernent exclusivement les personnes déplacées par des conflits armés auxquelles le HCR accorde une protection et/ou une assistance. Cette catégorie comprend également les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes⁽⁵⁵⁾.

Les réfugiés rapatriés (rapatriés) sont d'anciens réfugiés qui sont rentrés dans leur pays d'origine spontanément ou dans le cadre d'une opération organisée, mais qui n'y sont pas encore totalement réintégrés. En principe, ces retours n'ont lieu que si les conditions de sécurité et de

dignité sont réunies. Aux fins de ce rapport, seuls sont pris en compte les réfugiés rapatriés entre janvier et décembre 2013. Dans la pratique, toutefois, les opérations peuvent assister les rapatriés pendant des périodes plus longues.

Les déplacés internes de retour sont les déplacés internes qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle entre janvier et décembre 2013. Dans la pratique, toutefois, les opérations peuvent assister les déplacés internes de retour pendant des périodes plus longues.

Les personnes apatrides relevant du mandat du HCR sont, en droit international, des personnes qu'aucun Etat ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation nationale. En d'autres termes, ce sont des personnes qui ne possèdent aucune nationalité. Les statistiques du HCR font référence aux personnes apatrides relevant de son mandat comme les personnes considérées comme apatrides en application

de cette définition du droit international ; cependant les données communiquées par certains États englobent parfois des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. L'Assemblée générale des Nations Unies a confié au HCR le mandat de contribuer à la prévention de l'apatridie, à la réduction des cas d'apatridie et à la protection des apatrides dans le monde. En application de l'article 11 de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le HCR remplit également une fonction spécifique en recevant les demandes des personnes susceptibles de bénéficier des garanties prévues dans cette Convention et en aidant ces personnes, ainsi que les États concernés, à trouver des solutions.

Les autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR sont des groupes ou des personnes qui ne relèvent pas nécessairement directement de l'une des catégories susmentionnées mais qui bénéficient des services de protection et/ou d'assistance du HCR pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

(51) La « protection complémentaire » fait référence à la protection accordée en vertu du droit national, régional ou international aux personnes qui ne remplissent pas les conditions de la protection selon les instruments du droit des réfugiés, mais qui ont besoin d'une protection internationale parce qu'ils risquent une menace grave.

(52) La « protection temporaire » fait référence aux dispositifs élaborés afin d'assurer une protection de nature temporaire soit jusqu'à ce que la situation dans le pays d'origine s'améliore et permette le retour dans la sécurité et la dignité, soit jusqu'à ce qu'une procédure individuelle de détermination du statut de réfugié ou de protection complémentaire puisse être effectuée.

(53) Cette sous-catégorie est descriptive. Elle comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontées à des risques de protection similaires à ceux que connaissent les réfugiés mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

(54) Voir *Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis Deng, Commission des droits de l'homme des Nations Unies*, présenté conformément à la résolution 1997/39. Addendum : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 11 février 1998.

(55) Cette sous-catégorie est descriptive. Elle comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui sont confrontées à des risques de protection similaires à ceux que connaissent les personnes déplacées mais qui n'ont pas pu être déclarées comme telles, pour des raisons pratiques ou autres.

TABEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2013

Pays ou territoire d'asile/résidence ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Afghanistan	72	16 791	16 863	16 863	66	39 666	631 286	21 830	-	275 486	985 197
Afrique du Sud ²³	65 881	-	65 881	13 147	232 211	-	-	-	-	-	298 092
Albanie	93	-	93	93	228	-	-	-	7 443	-	7 764
Algérie ¹⁰	94 150	-	94 150	90 145	1 815	1	-	-	-	-	95 966
Allemagne ¹⁶	187 567	-	187 567	-	135 581	-	-	-	11 709	-	334 857
Angola	23 783	-	23 783	5 072	20 039	1 666	-	-	-	-	45 488
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Arabie saoudite	532	27	559	559	99	-	-	-	70 000	-	70 658
Argentine	3 362	-	3 362	119	916	-	-	-	-	-	4 278
Arménie	3 132	10 600	13 732	6 052	77	-	-	-	180	-	13 989
Aruba	1	-	1	1	5	-	-	-	1	-	7
Australie	34 503	-	34 503	-	13 559	-	-	-	-	-	48 062
Autriche	55 598	-	55 598	-	22 745	-	-	-	604	-	78 947
Azerbaïdjan	1 380	-	1 380	1 380	278	-	609 029	-	3 585	-	614 272
Bahamas	15	-	15	14	12	-	-	-	-	-	27
Bahreïn	294	-	294	294	52	-	-	-	-	-	346
Bangladesh ¹¹	31 145	200 000	231 145	35 645	9	-	-	-	-	-	231 154
Barbade	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Bélarus	604	-	604	272	86	-	-	-	6 712	-	7 402
Belgique	25 633	-	25 633	-	11 483	-	-	-	2 466	-	39 582
Belize	21	-	21	6	63	-	-	-	-	-	84
Bénin	194	-	194	194	108	-	-	-	-	-	302
Bolivie (État plurinational de)	748	-	748	161	6	-	-	-	-	-	754
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 926	-	6 926	290	42	130	84 500	18 949	792	52 437	163 776
Botswana	2 773	-	2 773	2 773	173	-	-	-	-	49	2 995
Bésil	5 196	-	5 196	891	4 634	-	-	-	2	12 318	22 150
Brunéï Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	20 524
Bulgarie	4 320	-	4 320	2 462	4 560	-	-	-	-	-	8 880
Burkina Faso	29 234	-	29 234	28 915	791	-	-	-	-	-	30 025
Burundi	45 490	-	45 490	45 490	6 045	2 126	78 948	-	1 302	463	134 374
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge	68	-	68	68	12	-	-	-	-	-	80
Cameroon	107 346	7 407	114 753	114 753	8 337	-	-	-	-	-	123 090
Canada	160 349	-	160 349	-	22 148	-	-	-	-	-	182 497
Chili	1 743	-	1 743	185	421	-	-	-	-	-	2 164
Chine ¹²	301 047	-	301 047	144	380	-	-	-	-	-	301 427
- Chine, RAS de Hong Kong	126	-	126	126	1 871	-	-	-	1	-	1 998
- Chine, RAS de Macao	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Chypre ¹³	3 883	-	3 883	-	2 651	-	-	-	-	-	6 534
Colombie	224	-	224	42	71	17	536 813	-	12	-	536 842
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	51 037	-	51 037	51 037	2 651	29	-	-	-	1 055	54 772
Costa Rica	12 749	7 820	20 569	16 501	616	-	-	-	-	-	21 185
Côte d'Ivoire	2 980	-	2 980	2 980	607	20 028	24 000	21 000	700 000	132	768 747
Croatie	656	28	684	684	210	503	-	-	2 886	16 046	20 329
Cuba	384	-	384	257	1	-	-	-	-	-	385
Curaçao	15	-	15	15	46	-	-	-	-	-	61
Danemark	13 170	-	13 170	-	1 639	-	-	-	4 263	-	19 072
Djibouti	20 015	-	20 015	20 015	3 795	-	-	-	-	-	23 810
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	230 086	-	230 086	160 086	23 159	-	-	-	23	-	253 268
El Salvador	44	-	44	31	5	-	-	-	-	-	49
Émirats arabes unis	603	-	603	603	77	-	-	-	-	-	680
Équateur ¹⁵	54 789	68 344	123 133	54 789	12 454	1	-	-	-	-	135 588

.../...

TABEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2013 (suite)

Pays ou territoire d'asile/résidence ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Érythrée	3166	-	3166	3166	3	-	-	-	-	64	3233
Espagne	4637	-	4637	-	4344	-	-	-	270	-	9251
Estonie	70	-	70	-	25	-	-	-	91281	-	91376
État de Palestine	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
États-Unis d'Amérique ³⁰	263662	-	263662	-	84343	-	-	-	-	-	348005
Éthiopie	433936	-	433936	433936	934	29	-	-	-	1004	435903
Ex-République yougoslave de Macédoine	687	295	982	982	1092	-	-	-	819	-	2893
Fédération de Russie	3458	-	3458	3458	1240	-	-	-	178000	7259	189957
Fidji	5	-	5	5	9	-	-	-	-	-	14
Finlande	11252	-	11252	-	1532	-	-	-	2122	-	14906
France	232487	-	232487	-	51732	-	-	-	1247	-	285466
Gabon	1594	-	1594	1594	2436	-	-	-	-	-	4030
Gambie	9563	-	9563	9560	-	-	-	-	-	212	9775
Géorgie	356	491	847	847	340	1	257611	-	776	-	259575
Ghana	18681	-	18681	18664	1836	3	-	-	-	-	20520
Grèce	3485	-	3485	-	49830	-	-	-	178	19534	73027
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	160	-	160	19	15	-	-	-	-	-	175
Guinée	8560	-	8560	8560	315	3	-	-	-	-	8878
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	8535	-	8535	8535	109	-	-	-	-	-	8644
Guyana	11	-	11	4	-	-	-	-	-	-	11
Haïti	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	13
Honduras	16	-	16	4	22	-	-	-	1	-	39
Hongrie	2440	-	2440	-	1886	-	-	-	113	-	4439
Îles Caïmanes	6	-	6	6	5	-	-	-	-	-	11
Îles Salomon	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Îles Turques et Caïques	4	-	4	4	6	-	-	-	-	-	10
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Inde	188395	-	188395	22721	3675	-	-	-	-	-	192070
Indonésie	3206	-	3206	3206	7110	-	-	-	-	-	10316
Iran (République islamique d')	857354	-	857354	857354	47	1	-	-	-	-	857402
Iraq	246298	-	246298	246298	5991	60881	954128	63270	120000	-	1450568
Irlande	6001	-	6001	-	5507	-	-	-	73	-	11581
Islande	79	-	79	-	279	-	-	-	119	-	477
Israël ¹⁷	103	48222	48325	4656	7889	-	-	-	14	-	56228
Italie	78061	-	78061	-	13653	-	-	-	350	-	92064
Jamaïque	21	-	21	21	1	-	-	-	-	-	22
Japon ¹⁸	2584	-	2584	555	6742	-	-	-	852	-	10178
Jordanie ¹⁹	641915	-	641915	606692	4397	-	-	-	-	-	646312
Kazakhstan	584	-	584	584	77	-	-	-	6942	3675	11278
Kenya	534938	-	534938	534938	52285	-	-	-	20000	-	607223
Kirghizistan	466	-	466	466	378	-	-	-	11425	-	12269
Koweït	635	-	635	635	1030	-	-	-	93000	-	94665
Lesotho	30	-	30	-	-	-	-	-	-	-	30
Lettonie	160	-	160	-	194	-	-	-	267789	-	268143
Liban	856546	-	856546	856546	2274	-	-	-	-	3706	862526
Libéria	53245	8	53253	53253	54	84	-	-	1	1540	54932
Libye	25561	-	25561	25561	6608	-	53579	5350	-	-	91098
Liechtenstein	97	-	97	-	17	-	-	-	2	-	116
Lituanie	916	-	916	-	74	-	-	-	3892	-	4882
Luxembourg	2873	-	2873	-	1019	-	-	-	177	-	4069
Madagascar	12	-	12	12	-	-	-	-	-	1	13
Malaisie	96868	645	97513	97507	43039	-	-	-	40000	80000	260552
Malawi	5796	-	5796	5796	11139	-	-	-	-	-	16935

.../...

TABEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2013 (suite)

Pays ou territoire d'asile/résidence ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Mali	14 316	-	14 316	13 832	293	14 281	254 822	42 253	-	-	325 965
Malte	9 906	-	9 906	-	902	-	-	-	-	-	10 808
Maroc	1 470	-	1 470	1 470	3 503	-	-	-	-	-	4 973
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	66 767	26 000	92 767	66 767	845	-	-	-	-	-	93 612
Mexique	1 831	-	1 831	286	1 352	-	-	-	13	-	3 196
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	34	-	34	-	-	-	-	-	-	-	34
Mongolie	9	-	9	9	4	-	-	-	16	-	29
Monténégro (le)	8 476	-	8 476	8 476	195	-	-	-	3 341	8 093	20 105
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	4 445	-	4 445	2 344	10 674	-	-	-	-	-	15 119
Myanmar ²⁰	-	-	-	-	-	3 009	372 000	27 383	810 000	-	1 212 392
Namibie	2 332	-	2 332	2 332	1 162	28	-	-	-	1 660	5 182
Nauru ¹⁷	-	-	-	-	534	-	-	-	-	-	534
Népal ²¹	46 305	-	46 305	31 305	236	-	-	-	-	425	46 966
Nicaragua	189	-	189	88	17	-	-	-	1	-	207
Niger	57 661	-	57 661	57 661	84	-	-	-	-	35 166	92 911
Nigéria	1 694	-	1 694	1 694	815	17	-	-	-	-	2 526
Norvège	46 106	-	46 106	-	6 344	-	-	-	1 975	-	54 425
Nouvelle-Zélande	1 403	-	1 403	-	308	-	-	-	-	-	1 711
Oman	138	-	138	138	79	-	-	-	-	-	217
Ouganda	220 555	-	220 555	220 555	24 221	4	-	-	-	50 000	294 780
Ouzbékistan	141	-	141	141	-	-	-	-	-	-	141
Pakistan	1 616 507	-	1 616 507	1 616 507	5 386	4	747 498	90 637	-	-	2 460 032
Palaos	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Panama	2 665	15 000	17 665	231	630	-	-	-	2	-	18 297
Papouasie-Nouvelle-Guinée ¹⁵	4 797	4 581	9 378	-	404	-	-	-	-	-	9 782
Paraguay	136	-	136	13	1	-	-	-	-	-	137
Pays-Bas ²²	74 707	-	74 707	-	10 420	-	-	-	1 951	-	87 078
Pérou	1 162	-	1 162	78	507	-	-	-	-	-	1 669
Philippines	182	-	182	35	79	-	117 369	211 607	6 015	68	335 320
Pologne	16 438	-	16 438	-	2 151	-	-	-	10 825	-	29 414
Portugal	598	-	598	-	206	-	-	-	553	-	1 357
Qatar	130	-	130	130	11	-	-	-	1 200	-	1 341
République arabe syrienne ²⁷	149 292	-	149 292	31 390	2 495	140 761	6 520 800	-	160 000	-	6 973 348
République centrafricaine	14 322	-	14 322	14 322	2 636	1	894 421	-	-	-	911 380
République de Corée	547	-	547	139	2 397	-	-	-	194	-	3 138
République de Moldova	250	-	250	250	87	-	-	-	2 029	-	2 366
République démocratique du Congo	113 362	-	113 362	50 204	1 461	68 428	2 963 799	595 200	-	71 257	3 813 507
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine ¹⁴	721	-	721	721	824	-	-	-	210 000	-	211 545
République tchèque	3 184	-	3 184	-	314	-	-	-	1 502	-	5 000
République-Unie de Tanzanie	102 099	-	102 099	79 872	407	-	-	-	-	162 256	264 762
Roumanie	1 770	-	1 770	161	150	-	-	-	297	-	2 217
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	126 055	-	126 055	-	23 070	-	-	-	205	-	149 330
Rwanda	73 349	-	73 349	73 349	214	7 803	-	-	-	124	81 490
Sainte-Lucie	5	-	5	5	1	-	-	-	-	-	6
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	-	3	3	1	-	-	-	-	-	4
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

.../...

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2013 (suite)

Pays ou territoire d'asile/résidence ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Sénégal	14 247	-	14 247	14 247	2 481	-	-	-	-	-	16 728
Serbie (la) (et Kosovo : S/RES/1244 (1999))	57 083	-	57 083	7 816	400	168	227 495	780	4 195	777	290 898
Sierra Leone	2 817	-	2 817	1 583	38	-	-	-	-	-	2 855
Singapour	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Slovaquie	701	-	701	-	200	-	-	-	1 523	138	2 562
Slovénie	213	-	213	-	21	-	-	-	4	-	238
Somalie	2 425	-	2 425	2 425	9 876	36 100	1 133 000	104 706	-	69	1 286 176
Soudan du Sud ²⁴	229 587	-	229 587	229 587	39	394	331 097	-	-	-	561 117
Soudan ²⁶	124 328	35 529	159 857	99 663	10 808	16 954	1 873 300	19 471	-	3 259	2 083 649
Sri Lanka ²⁵	145	-	145	145	1 607	920	42 191	40 691	-	-	85 554
Suède	114 175	-	114 175	-	27 724	-	-	-	20 450	-	162 349
Suisse	52 464	-	52 464	-	22 130	-	-	-	79	-	74 673
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	507	-	507	163	535	-	-	-	-	3	1 045
Tadjikistan	2 048	-	2 048	1 947	2 271	-	-	-	1 364	-	5 683
Tchad	434 479	-	434 479	410 979	310	387	19 791	-	-	-	454 967
Thaïlande ²⁸	78 970	57 529	136 499	78 970	4 712	-	-	-	506 197	216	647 624
Timor-Leste	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Togo	20 613	-	20 613	12 150	429	112	-	-	-	-	21 154
Tonga	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Trinité-et-Tobago	20	-	20	4	42	-	-	-	-	-	62
Tunisie	730	-	730	730	364	3	-	-	-	-	1 097
Turkménistan	45	-	45	45	-	-	-	-	8 320	-	8 365
Turquie ²⁹	609 938	-	609 938	609 938	52 467	-	-	-	780	306	663 491
Ukraine	2 968	-	2 968	516	5 478	-	-	-	33 271	-	41 717
Uruguay	203	-	203	99	42	-	-	-	-	-	245
Vanuatu	2	-	2	2	1	-	-	-	-	-	3
Venezuela (République bolivarienne du)	4 340	200 000	204 340	23 269	1 073	-	-	-	-	-	205 413
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000	-	11 000
Yémen	241 288	-	241 288	241 288	8 197	4	306 614	93 055	-	-	649 158
Zambie	23 594	-	23 594	23 594	2 220	-	-	-	-	27 205	53 019
Zimbabwe	6 389	-	6 389	6 389	480	2	60 139	-	-	97	67 107
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Bureaux - HCR											
- Afrique centrale - Grands Lacs	508 599	7 407	516 006	430 621	24 187	78 387	3 937 168	595 200	1 302	235 155	5 387 405
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	2 003 429	35 529	2 038 958	1 955 264	102 271	53 868	3 357 188	124 177	20 000	54 396	5 750 858
- Afrique du Sud	135 542	-	135 542	61 622	278 633	1 696	60 139	-	-	29 015	505 025
- Afrique de l'Ouest	242 340	8	242 348	231 828	7 960	34 528	278 822	63 253	700 001	37 050	1 363 962
Total Afrique	2 889 910	42 944	2 932 854	2 679 335	413 051	168 479	7 633 317	782 630	721 303	355 616	13 007 250
Asie et Pacifique	3 267 531	279 546	3 547 077	2 764 496	94 924	43 600	1 910 344	392 148	1 422 850	359 870	7 770 813
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 556 538	74 249	2 630 787	2 333 988	68 885	201 655	7 835 121	161 675	444 237	3 706	11 346 066
Europe	1 775 087	11 414	1 786 501	643 677	464 603	802	1 178 635	19 729	670 828	104 590	4 225 688
Amériques	514 796	291 164	805 960	97 868	130 299	18	5 368 138	-	210 032	12 318	6 526 765
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

.../...

Voir notes page 44.

TABEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2013 (suite et fin)

Pays ou territoire d'asile/résidence ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Principales régions ONU											
Afrique	3 308 674	68 944	3 377 618	3 024 094	449 345	168 483	7 686 896	787 980	721 326	355 616	13 547 264
Asie	5 983 280	334 305	6 317 585	5 371 931	168 510	245 252	10 558 526	548 473	1 872 385	363 882	20 074 613
Europe	1 156 398	323	1 156 721	25 460	408 790	801	311 995	19 729	665 507	104 284	2 667 827
Amérique latine et Caraïbes	90 785	291 164	381 949	97 868	23 808	18	5 368 138	-	210 032	12 318	5 996 263
Amérique du Nord	424 011	-	424 011	-	106 491	-	-	-	-	-	530 502
Océanie	40 714	4 581	45 295	11	14 818	-	-	-	-	-	60 113
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Notes

Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et fondées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte des données.

Un tiret (-) indique que la valeur est nulle, non disponible ou non applicable.

1 Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

2 Personnes auxquelles la qualité de réfugié a été reconnue en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant de la protection temporaire. A défaut de chiffres communiqués par les gouvernements, le HCR a estimé la population réfugiée dans de nombreux pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.

3 Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontées à des risques pour leur protection similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.

4 Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.

5 Réfugiés ayant regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire. Source : pays d'origine et d'asile.

6 Personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays et auxquelles le HCR accorde une protection et/ou assistance. Cela inclut également les personnes qui se trouvent dans une situation analogue à celle des déplacés internes. Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui sont confrontées à des risques pour leur protection similaires à ceux que connaissent les déplacés internes, mais qui n'ont pas pu être déclarées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

7 Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui ont regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire.

8 Individus qu'aucun Etat ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Cette catégorie regroupe les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie car elles correspondent à la définition internationale de l'apatridie. Cependant, les données communiquées par certains pays englobent parfois les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée.

9 Individus qui ne relèvent pas nécessairement directement d'une des autres catégories de population mais auprès desquels le HCR mène des activités de protection et/ou d'assistance, pour des raisons humanitaires ou autres.

10 Selon les estimations du gouvernement algérien, il y aurait 165 000 réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

11 Le nombre total comprend 200 000 personnes originaires du Myanmar se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés. Le gouvernement du Bangladesh estime que cette population comprend entre 300 000 et 500 000 personnes.

12 Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, dans la pratique, ils bénéficient de la protection du gouvernement chinois.

13 Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance en faveur des déplacés internes à Chypre en 1999. Pour plus d'informations, consulter le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC).

14 Le nombre d'apatrides se base sur une enquête officielle publiée en mai 2013 par le Bureau national des statistiques et se réfère au nombre estimé de personnes résidant dans le pays qui

appartiennent à la première génération née sur le territoire dominicain de parents migrants haïtiens. Aucune donnée démographique n'est disponible actuellement sur les générations suivantes nées en République dominicaine.

15 Le chiffre relatif aux demandeurs d'asile s'arrête à mi-2013 faute d'informations actualisées disponibles.

16 Les chiffres relatifs aux réfugiés en Allemagne ont été réduits suite à l'harmonisation des définitions utilisées pour comptabiliser les réfugiés. En conséquence, seuls les bénéficiaires d'un statut de protection particulier sont désormais inclus dans les statistiques communiquées par le HCR. Les personnes relevant potentiellement de la compétence du HCR mais qui ne peuvent pas être identifiées comme telles selon la nature du statut enregistré ne sont plus prises en compte à des fins statistiques. Ce chiffre correspond au chiffre utilisé par le gouvernement allemand dans la réponse adressée au Parlement suite à ses questions concernant le nombre de réfugiés et de personnes bénéficiant d'un statut de protection en Allemagne.

17 Chiffres à mi-2013 (données actualisées non disponibles).

18 Estimations du HCR.

19 Le chiffre relatif aux réfugiés irakiens en Jordanie correspond à une estimation du gouvernement. A la fin 2013, le HCR avait enregistré 20 300 irakiens et leur offrait une assistance.

20 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Myanmar inclut 35 000 personnes qui se trouvent dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

21 Selon diverses études, un nombre important d'individus sont dépourvus de certificats de citoyenneté au Népal. S'ils ne sont pas nécessairement tous apatrides, le HCR coopère étroitement avec le gouvernement népalais et des partenaires pour régler cette situation.

22 Chiffres relatifs aux demandeurs d'asile au 31 décembre 2011 (données actualisées non disponibles).

23 Les demandeurs d'asile (cas en attente) concernent environ 86 600 cas sur lesquels il n'a pas encore été statué en première instance fin 2013 et 145 400 cas sur lesquels il n'a pas encore été statué en appel fin 2012.

24 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan du Sud inclut 155 200 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

25 Les statistiques relatives au nombre de déplacés internes restant fin 2013, bien que communiquées par les autorités gouvernementales au niveau du district, sont en cours de révision par les autorités centrales. Elles seront modifiées ultérieurement pour tenir compte de cette révision.

26 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan inclut 77 300 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

27 Le nombre d'irakiens en République arabe syrienne est une estimation du gouvernement. Fin 2013, le HCR avait enregistré 28 300 irakiens et leur offrait une assistance.

28 Le chiffre communiqué pour les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés concerne 57 500 personnes non enregistrées originaires du Myanmar vivant dans des camps de réfugiés.

29 Le chiffre relatif aux Syriens en Turquie est une estimation du gouvernement.

30 Le chiffre relatif aux réfugiés aux États-Unis est actuellement en cours de révision, ce qui est susceptible de conduire à des réajustements dans les futurs rapports.

Source : HCR/Gouvernements.

TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2013

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/ assistés par le HCR, dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Afghanistan	2 556 556	-	2 556 556	2 451 906	75 294	39 666	631 286	21 830	-	275 817	3 600 449
Afrique du Sud	423	-	423	6	362	-	-	-	-	-	785
Albanie	10 084	-	10 084	6	9 765	-	-	-	-	1 013	20 862
Algérie	3 662	-	3 662	78	4 268	1	-	-	-	10	7 941
Allemagne	175	-	175	2	79	-	-	-	-	2	256
Andorre	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Angola	10 297	-	10 297	1 068	1 448	1 666	-	-	-	96 786	110 197
Antigua-et-Barbuda	49	-	49	-	29	-	-	-	-	-	78
Apatrides	20 223	-	20 223	385	5 654	-	-	-	3 469 250	-	3 495 127
Arabie saoudite	584	-	584	23	212	-	-	-	-	10	806
Argentine	388	-	388	5	84	-	-	-	-	-	472
Arménie	12 021	-	12 021	77	5 368	-	-	-	-	11	17 400
Aruba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	28	-	28	-	12	-	-	-	-	-	40
Autriche	10	-	10	-	9	-	-	-	-	-	19
Azerbaïdjan	10 813	-	10 813	1 677	3 622	-	609 029	-	-	1	623 465
Bahamas	210	-	210	-	27	-	-	-	-	-	237
Bahreïn	275	-	275	1	91	-	-	-	-	7	373
Bangladesh	9 836	3	9 839	100	22 128	-	-	-	-	5	31 972
Barbade	67	-	67	-	48	-	-	-	-	-	115
Bélarus	4 444	-	4 444	17	890	-	-	-	-	1	5 335
Belgique	78	-	78	-	31	-	-	-	-	-	109
Belize	40	-	40	-	55	-	-	-	-	-	95
Bénin	305	-	305	2	517	-	-	-	-	-	822
Bermudes	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Bhoutan	31 567	-	31 567	30 993	167	-	-	-	-	-	31 734
Bolivie (État plurinational de)	601	-	601	15	214	-	-	-	-	-	815
Bosnie-Herzégovine	26 777	34	26 811	3 545	4 148	130	84 500	18 949	-	55 235	189 773
Botswana	168	-	168	-	107	-	-	-	-	-	275
Brésil	986	-	986	3	569	-	-	-	-	-	1 555
Brunéï Darussalam	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Bulgarie	1 880	-	1 880	14	178	-	-	-	-	1	2 059
Burkina Faso	1 684	4	1 688	12	942	-	-	-	-	-	2 630
Burundi	72 652	-	72 652	40 834	14 274	2 126	78 948	-	-	162 259	330 259
Cabo Verde	27	-	27	1	22	-	-	-	-	-	49
Cambodge	13 714	34	13 748	177	234	-	-	-	-	-	13 982
Cameroun	11 442	-	11 442	695	4 186	-	-	-	-	-	15 628
Canada	100	-	100	-	30	-	-	-	-	6	136
Chili	596	-	596	7	70	-	-	-	-	-	666
Chine	195 137	-	195 137	304	24 782	-	-	-	-	-	219 919
- Chine, RAS de Hong Kong	25	-	25	-	54	-	-	-	-	-	79
- Chine, RAS de Macao	1	-	1	-	5	-	-	-	-	-	6
Chypre ¹¹	10	-	10	4	2	-	-	-	-	-	12
Colombie	108 035	288 600	396 635	91 223	16 734	17	5 368 138	-	-	-	5 781 524
Comores	515	-	515	1	327	-	-	-	-	-	842
Congo	11 751	-	11 751	1 417	3 302	29	-	-	-	-	15 082
Costa Rica	462	-	462	-	461	-	-	-	-	-	923
Côte d'Ivoire	85 726	3	85 729	73 846	11 727	20 028	24 000	21 000	-	-	162 484
Croatie ¹⁰	49 760	-	49 760	6 240	976	503	-	-	-	16 892	68 131
Cuba	6 428	1 000	7 428	1 163	1 127	-	-	-	-	-	8 555
Curaçao	35	-	35	-	59	-	-	-	-	-	94
Danemark	10	-	10	-	7	-	-	-	-	1	18
Divers	107 691	1 564	109 255	3 937	165 065	-	-	-	-	12 740	287 060

.../...

TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2013 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/ assistés par le HCR, dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Djibouti	762	-	762	82	406	-	-	-	-	1	1169
Dominique	43	-	43	-	19	-	-	-	-	-	62
Égypte	12 834	-	12 834	198	9 438	-	-	-	-	19	22 291
El Salvador	9 638	-	9 638	321	11 281	-	-	-	-	-	20 919
Émirats arabes unis	90	-	90	5	46	-	-	-	-	1	137
Équateur	707	-	707	18	2 343	1	-	-	-	-	3 051
Érythrée	273 034	34 988	308 022	178 521	30 038	-	-	-	-	69	338 129
Espagne	56	-	56	4	75	-	-	-	-	-	131
Estonie	352	-	352	1	27	-	-	-	-	-	379
États-Unis d'Amérique ¹⁸	4 761	-	4 761	15	298	-	-	-	-	8	5 067
Éthiopie	77 118	-	77 118	44 028	48 661	29	-	-	-	3 242	129 050
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 633	-	1 633	5	6 691	-	-	-	-	7	8 331
Fédération de Russie	74 357	-	74 357	1 121	25 961	-	-	-	-	9 595	109 913
Fidji	1 112	-	1 112	2	460	-	-	-	-	-	1 572
Finlande	8	-	8	-	5	-	-	-	-	-	13
France	98	-	98	-	55	-	-	-	-	1	154
Gabon	177	-	177	3	106	-	-	-	-	-	283
Gambie	3 434	-	3 434	24	3 826	-	-	-	-	-	7 260
Géorgie	6 772	-	6 772	837	11 571	1	257 611	-	-	-	275 955
Ghana	21 376	2	21 378	9 312	5 583	3	-	-	-	-	26 964
Gibraltar	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Grèce	92	-	92	-	106	-	-	-	-	-	198
Grenade	330	-	330	-	42	-	-	-	-	-	372
Guatemala	6 615	-	6 615	93	8 442	-	-	-	-	-	15 057
Guinée	14 594	-	14 594	176	11 631	3	-	-	-	-	26 228
Guinée équatoriale	200	-	200	21	75	-	-	-	-	-	275
Guinée-Bissau	1 236	-	1 236	10	1 213	-	-	-	-	-	2 449
Guyana	800	-	800	-	140	-	-	-	-	-	940
Guyane française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	38 660	-	38 660	866	5 172	-	-	-	-	12 318	56 150
Honduras	3 301	-	3 301	155	5 293	-	-	-	-	-	8 594
Hongrie	1 220	-	1 220	2	1 960	-	-	-	-	3	3 183
Îles Caïmanes	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Îles Cook	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Îles Féroé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	3	-	3	-	5	-	-	-	-	-	8
Îles Salomon	61	-	61	1	11	-	-	-	-	-	72
Îles Turques et Caïques	15	-	15	-	5	-	-	-	-	-	20
Îles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	11 042	-	11 042	18	11 879	-	-	-	-	411	23 332
Indonésie	9 640	5 146	14 786	711	1 129	-	-	-	-	1	15 916
Iran (République islamique d')	75 043	-	75 043	12 307	28 803	1	-	-	-	28	103 875
Iraq ¹²	401 417	-	401 417	125 007	43 142	60 881	954 128	63 270	-	17	1 522 855
Irlande	9	-	9	-	37	-	-	-	-	-	46
Islande	2	-	2	-	3	-	-	-	-	-	5
Israël	1 043	-	1 043	16	299	-	-	-	-	-	1 342
Italie	66	-	66	-	79	-	-	-	-	-	145
Jamaïque	1 503	-	1 503	10	639	-	-	-	-	-	2 142
Japon	157	-	157	-	53	-	-	-	-	-	210
Jordanie	1 632	-	1 632	82	944	-	-	-	-	74	2 650
Kazakhstan	2 136	-	2 136	12	1143	-	-	-	-	-	3 279
Kenya	8 589	-	8 589	4 127	2 156	-	-	-	-	-	10 745

.../...

TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2013 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/ assistés par le HCR, dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Kirghizistan	2 311	-	2 311	297	1 287	-	-	-	-	-	3 598
Kiribati	20	-	20	-	2	-	-	-	-	-	22
Koweït	977	-	977	43	190	-	-	-	-	-	1 167
Lesotho	15	-	15	-	681	-	-	-	-	-	696
Lettonie	233	-	233	2	75	-	-	-	-	-	308
Liban	3 824	-	3 824	83	2 741	-	-	-	-	-	6 565
Libéria	17 549	27	17 576	11 458	1 991	84	-	-	-	213	19 864
Libye	3 322	-	3 322	25	2 091	-	53 579	5 350	-	3	64 345
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	220	-	220	2	81	-	-	-	-	-	301
Luxembourg	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
Madagascar	296	-	296	-	172	-	-	-	-	2	470
Malaisie	485	-	485	-	283	-	-	-	-	-	768
Malawi	326	-	326	5	4 254	-	-	-	-	-	4 580
Maldives	31	-	31	5	25	-	-	-	-	1	57
Mali	152 864	-	152 864	144 224	6 541	14 281	254 822	42 253	-	-	470 761
Malte	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Maroc	1 318	-	1 318	37	2 874	-	-	-	-	15	4 207
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	81	-	81	-	125	-	-	-	-	-	206
Mauritanie	34 257	-	34 257	26 693	3 860	-	-	-	-	1	38 118
Mexique	9 396	-	9 396	15	12 267	-	-	-	-	-	21 663
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	3	-	3	-	1	-	-	-	-	-	4
Mongolie	2 064	-	2 064	7	1 276	-	-	-	-	-	3 340
Monténégro (le)	597	-	597	3	580	-	-	-	-	10	1 187
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	56	-	56	5	1 433	-	-	-	-	-	1 489
Myanmar ¹³	222 055	257 553	479 608	218 178	45 038	3 009	372 000	27 383	-	216	927 254
Namibie	1 142	-	1 142	978	288	28	-	-	-	-	1 458
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	8 110	2	8 112	34	3 792	-	-	-	-	-	11 904
Nicaragua	1 538	-	1 538	668	515	-	-	-	-	-	2 053
Niger	733	-	733	10	432	-	-	-	-	35 166	36 331
Nigéria	25 953	5 711	31 664	16 593	22 322	17	-	-	-	-	54 003
Nioué	14	-	14	-	-	-	-	-	-	-	14
Norvège	13	-	13	-	5	-	-	-	-	-	18
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	17	-	17	-	8	-	-	-	-	-	25
Oman	26	-	26	3	5	-	-	-	-	-	31
Ouganda	8 177	-	8 177	3 755	3 587	4	-	-	-	50 000	61 768
Ouzbékistan	4 965	-	4 965	354	1 786	-	-	-	-	1	6 752
Pakistan	32 074	16 793	48 867	17 898	46 517	4	747 498	90 637	-	1	933 524
Palaos	1	-	1	-	6	-	-	-	-	-	7
Palestiniens ¹⁴	96 044	-	96 044	16 730	3 348	5	-	-	-	3 360	102 757
Panama	105	-	105	20	28	-	-	-	-	-	133
Papouasie-Nouvelle-Guinée	221	-	221	-	149	-	-	-	-	-	370
Paraguay	95	-	95	7	30	-	-	-	-	-	125
Pays-Bas	64	-	64	-	30	-	-	-	-	-	94
Pérou	4 765	-	4 765	409	704	-	-	-	-	-	5 469
Philippines	719	7	726	18	889	-	117 369	211 607	-	80 030	410 621
Pitcairn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1 429	-	1 429	6	279	-	-	-	-	1	1 709

.../...

TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2013 (suite)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/ assistés par le HCR, dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Polynésie française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Porto Rico	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	32	-	32	7	44	-	-	-	-	-	76
Qatar	17	-	17	-	5	-	-	-	-	-	22
République arabe syrienne	2 457 278	11 091	2 468 369	2 393 384	41 038	140 761	6 520 800	-	-	9 400	9 180 368
République centrafricaine	249 042	3 823	252 865	211 925	7 475	1	894 421	-	-	-	1 154 762
République de Corée	500	-	500	-	216	-	-	-	-	-	716
République de Moldova	2 207	-	2 207	15	878	-	-	-	-	-	3 085
République démocratique du Congo	499 333	208	499 541	442 050	64 043	68 428	2 963 799	595 200	-	87	4 191 098
République démocratique populaire lao	7 744	1	7 745	3	50	-	-	-	-	-	7 795
République dominicaine	306	-	306	14	850	-	-	-	-	-	1 156
République populaire démocratique de Corée	1 166	-	1 166	76	952	-	-	-	-	-	2 118
République tchèque	991	-	991	-	118	-	-	-	-	-	1 109
République-Unie de Tanzanie	1 040	-	1 040	112	1 011	-	-	-	-	-	2 051
Roumanie	2 329	-	2 329	10	1 156	-	-	-	-	1	3 486
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	142	-	142	2	70	-	-	-	-	-	212
Rwanda	83 937	-	83 937	41 940	8 481	7 803	-	-	-	3 992	104 213
Sahara occidental ²⁰	90 504	26 000	116 504	90 243	411	-	-	-	-	-	116 915
Sainte-Lucie	710	-	710	-	260	-	-	-	-	-	970
Saint-Kitts-et-Nevis	15	-	15	-	26	-	-	-	-	-	41
Saint-Marino	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 535	-	1 535	-	226	-	-	-	-	-	1 761
Samoa	1	-	1	-	9	-	-	-	-	-	10
Sao Tomé-et-Principe	31	-	31	31	2	-	-	-	-	-	33
Sénégal	19 884	-	19 884	17 489	4 641	-	-	-	-	-	24 525
Serbie (la) (et Kosovo : S/RES/1244 (1999))	48 404	289	48 693	8 386	22 637	168	227 495	780	-	4 196	303 969
Seychelles	26	-	26	-	5	-	-	-	-	-	31
Sierra Leone	5 320	-	5 320	939	2 413	-	-	-	-	1 540	9 273
Singapour	65	-	65	-	34	-	-	-	-	-	99
Slovaquie	323	-	323	-	397	-	-	-	-	-	720
Slovénie	28	-	28	-	14	-	-	-	-	2	44
Somalie	1 121 738	-	1 121 738	1 004 514	35 472	36 100	1 133 000	104 706	-	1 055	2 432 071
Soudan du Sud ¹⁵	114 370	97	114 467	114 348	30 698	394	331 097	-	-	-	476 656
Soudan ¹⁷	636 405	12 926	649 331	606 455	28 705	16 954	1 873 300	19 471	-	1	2 587 762
Sri Lanka ¹⁶	123 087	1	123 088	2 400	16 158	920	42 191	40 691	-	7	223 055
Suède	17	-	17	-	9	-	-	-	-	-	26
Suisse	15	-	15	-	-	-	-	-	-	-	15
Suriname	17	-	17	-	21	-	-	-	-	-	38
Swaziland	109	-	109	2	145	-	-	-	-	1	255
Tadjikistan	661	-	661	54	604	-	-	-	-	-	1 265
Tchad	15 241	33 403	48 644	17 120	3 857	387	19 791	-	-	-	72 679
Thaïlande	217	5	222	8	174	-	-	-	-	-	396
Tibétains	15 065	-	15 065	-	7	-	-	-	-	14	15 086
Timor-Leste	10	-	10	-	9	-	-	-	-	-	19
Togo	10 346	1	10 347	3 578	1 527	112	-	-	-	-	11 986
Tonga	18	-	18	-	63	-	-	-	-	-	81
Trinité-et-Tobago	336	-	336	-	128	-	-	-	-	-	464
Tunisie	1 371	-	1 371	34	1 791	3	-	-	-	5	3 170

.../...

TABLERAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), réfugiés rapatriés et déplacés de retour, apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR par origine | fin 2013 (suite et fin)

Origine ¹	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés internes protégés/ assistés par le HCR, dont assimilés déplacés ⁶	Déplacés internes de retour ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie ⁸	Divers ⁹	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés ²	Assimilés réfugiés ³	Total réfugiés et assimilés	dont assistés par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) ⁴						
Turkménistan	517	-	517	15	323	-	-	-	-	-	840
Turquie	66 607	-	66 607	15 550	10 556	-	-	-	-	10	77 173
Tuvalu	2	-	2	-	2	-	-	-	-	-	4
Ukraine	5 172	-	5 172	32	1 634	-	-	-	-	6	6 812
Uruguay	146	-	146	7	24	-	-	-	-	-	170
Vanuatu	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Venezuela (République bolivarienne du)	8 395	-	8 395	263	1 153	-	-	-	-	-	9 548
Viet Nam ¹⁹	314 104	1	314 105	207	2 002	-	-	-	-	68	316 175
Yémen	2 428	-	2 428	441	1 881	4	306 614	93 055	-	6	403 988
Zambie	232	-	232	5	292	-	-	-	-	-	524
Zimbabwe	19 681	-	19 681	1 281	43 422	2	60 139	-	-	97	123 341
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Bureaux - HCR											
- Afrique centrale - Grands Lacs	929 605	4 031	933 636	739 028	102 955	78 387	3 937 168	595 200	-	166 338	5 813 684
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	2 255 434	81 414	2 336 848	1 972 950	183 580	53 868	3 357 188	124 177	-	54 368	6 110 029
- Afrique du Sud	33 367	-	33 367	3 351	53 061	1 696	60 139	-	-	96 886	245 149
- Afrique de l'Ouest	361 031	5 748	366 779	277 674	75 328	34 528	278 822	63 253	-	36 919	855 629
Total Afrique	3 579 437	91 193	3 670 630	2 993 003	414 924	168 479	7 633 317	782 630	-	354 511	13 024 491
Asie et Pacifique	3 642 305	279 546	3 921 851	2 736 079	287 820	43 600	1 910 344	392 148	-	356 600	6 912 363
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 112 903	37 091	3 149 994	2 653 120	118 675	201 655	7 835 121	161 675	-	12 928	11 480 048
Europe	329 568	323	329 891	37 561	110 210	802	1 178 635	19 729	-	86 989	1 726 256
Amériques	211 735	289 600	501 335	95 285	69 414	18	5 368 138	-	-	12 332	5 951 237
Divers/Apatrides	127 914	1 564	129 478	4 316	170 719	-	-	-	3 469 250	12 740	3 782 187
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Principales régions ONU											
Afrique	3 726 705	117 193	3 843 898	3 110 305	439 657	168 483	7 686 896	787 980	-	354 564	13 281 478
Asie	6 702 663	290 637	6 993 300	5 290 039	412 154	245 252	10 558 526	548 473	-	369 497	19 127 202
Europe	233 345	323	233 668	19 416	79 091	801	311 995	19 729	-	86 967	732 251
Amérique latine et Caraïbes	206 874	289 600	496 474	95 270	69 085	18	5 368 138	-	-	12 318	5 946 033
Amérique du Nord	4 861	-	4 861	15	329	-	-	-	-	14	5 204
Océanie	1 500	-	1 500	3	727	-	-	-	-	-	2 227
Divers/Apatrides	127 914	1 564	129 478	4 316	170 719	-	-	-	3 469 250	12 740	3 782 187
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Voir notes page 50.

Notes

Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et fondées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte des données.

Un tiret (-) indique que la valeur est nulle, non disponible ou non applicable.

1 Pays ou territoire d'origine.

2 Personnes auxquelles la qualité de réfugié a été reconnue en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au statut du HCR, personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant de la protection temporaire. A défaut de chiffres communiqués par les gouvernements, le HCR a estimé la population réfugiée dans de nombreux pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.

3 Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontées à des risques pour leur protection similaires à ceux que connaissent les déplacés internes, mais dont le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.

4 Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.

5 Réfugiés ayant regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire. Source : pays d'origine et d'asile.

6 Personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays et auxquelles le HCR accorde une protection et/ou assistance. Cela inclut également les personnes qui se trouvent dans une situation analogue à celle des déplacés internes. Cette catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui sont confrontées à des risques pour leur protection similaires à ceux que connaissent les déplacés internes, mais qui n'ont pas pu être déclarées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

7 Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui ont regagné leur lieu d'origine au cours de l'année calendaire.

8 Individus qu'aucun Etat ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation. Cette catégorie regroupe les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie car elles correspondent à la définition internationale de l'apatridie. Cependant, les données communiquées par certains pays englobent parfois les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée.

9 Individus qui ne relèvent pas nécessairement directement d'une des autres catégories de population mais auprès desquels le HCR mène des activités de protection et/ou d'assistance, pour des raisons humanitaires ou autres.

10 Le 4 avril 2014, le HCR a recommandé d'entamer le processus de cessation du statut de réfugié pour les réfugiés de Croatie déplacés pendant le conflit 1991-95. Le HCR suggère que la cessation entre en vigueur au plus tard fin 2017.

11 Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance en faveur des déplacés internes à Chypre en 1999. Pour plus d'informations, consulter le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC).

12 Le chiffre relatif aux réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne correspond à une estimation du gouvernement. A la fin 2013, le HCR avait enregistré 48 600 irakiens dans les deux pays et leur offrait une assistance.

13 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Myanmar inclut 35 000 personnes qui se trouvent dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

14 Concerne uniquement les réfugiés palestiniens relevant du mandat du HCR.

15 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan du Sud inclut 155 200 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

16 Les statistiques relatives au nombre de déplacés internes restant fin 2013, bien que communiquées par les autorités gouvernementales au niveau du district, sont en cours de révision par les autorités centrales. Elles seront modifiées ultérieurement pour tenir compte de cette révision.

17 Le chiffre relatif aux déplacés internes au Soudan inclut 77 300 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

18 Quelques pays enregistrent les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile selon le pays de naissance plutôt que le pays d'origine. Cela affecte le nombre de réfugiés signalés comme originaires des États-Unis.

19 Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, dans la pratique, ils bénéficient de la protection du gouvernement chinois.

20 Selon les estimations du gouvernement algérien, il y aurait 165 000 réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

Source : HCR/Gouvernements.



© Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 2014
Tous droits réservés. Reproduction et traduction autorisées sous réserve
que le HCR soit mentionné comme source.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Section de l'information sur le terrain et du soutien à la coordination
Division du soutien et de la gestion des programmes
Case Postale 2500
1211 Genève, Suisse
stats@unhcr.org

Ce document et d'autres informations sur les déplacements dans le monde
sont disponibles dans la rubrique « statistiques » du site Internet du HCR :
<http://www.unhcr.org/statistics>

Photo de couverture : des déplacés internes campent sur l'aéroport militaire situé
dans la banlieue de Bangui, en République centrafricaine.

LAIF / J. GRARUP

PRODUIT ET IMPRIMÉ PAR LE HCR
20 JUIN 2014

www.unhcr.org



Toutes les quatre secondes, une personne est forcée de fuir.

Des millions de familles ont tout perdu

Aidez le HCR à diffuser et faire connaître
leurs trajectoires